



2006
Rapport annuel



2006

Sibelga - Rapport annuel

Dénomination et forme

Sibelga ☉ Association intercommunale ayant la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée, régie par la loi du 22 décembre 1986.

Siège social

Quai des Usines 16 ☉ 1000 Bruxelles.

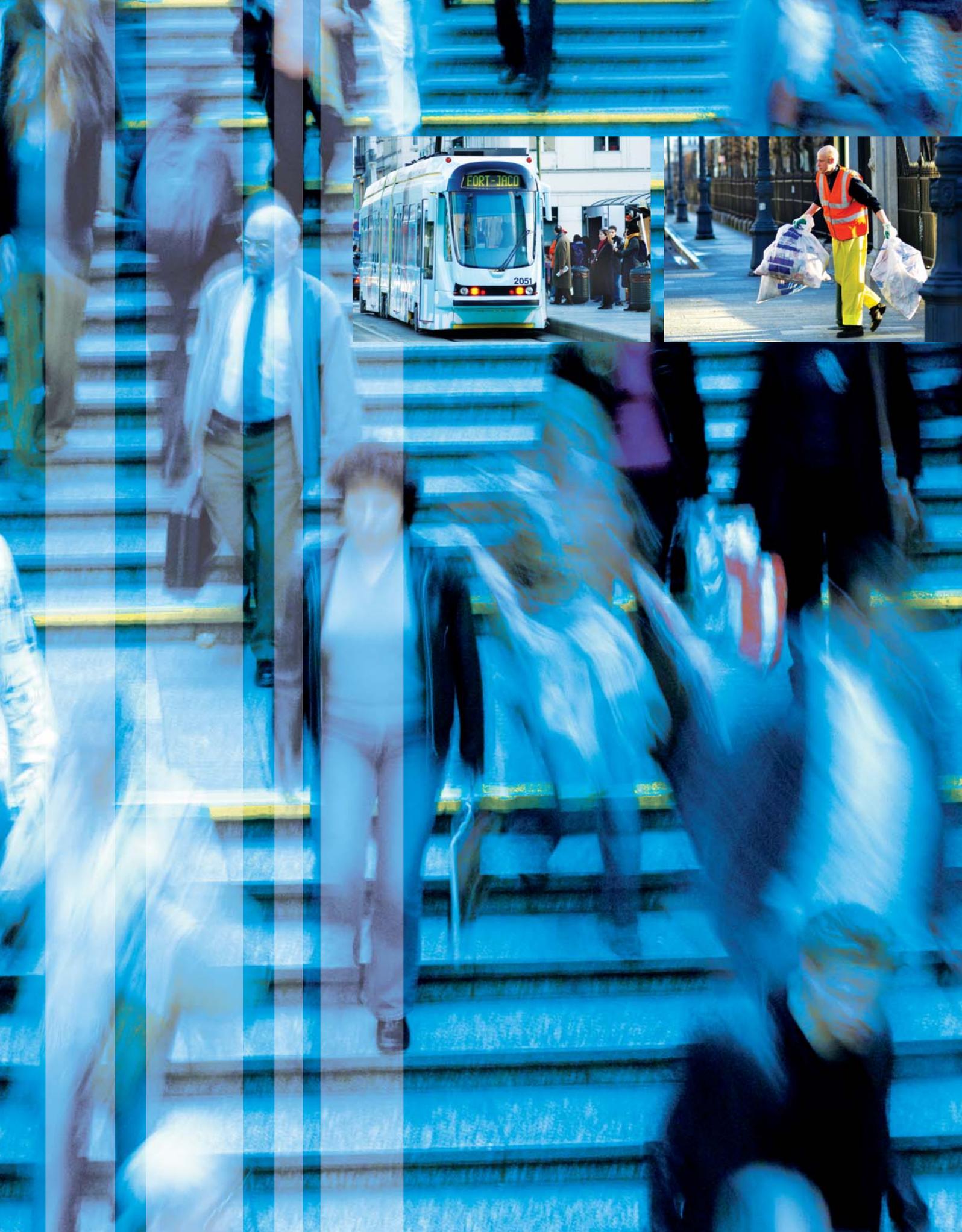
Constitution

Autorisée par Arrêté royal du 24 juin 1982. ☉ Constituée le 29 juin 1982, suivant acte publié à l'Annexe au Moniteur belge du 8 juillet 1983 sous le numéro 1755-3.

Statuts et modifications statutaires

Les statuts de l'intercommunale ont été approuvés par Arrêté royal du 1^{er} décembre 1982 et publiés à l'Annexe au Moniteur belge du 8 juillet 1983 sous le numéro 1755-3. Ils ont été modifiés à diverses reprises et, pour la dernière fois, par l'Assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2006 suivant acte publié à l'Annexe au Moniteur belge du 2 mai 2006.

Les statuts sont disponibles sur www.sibelga.be, rubrique "publications".





Sommaire

Présentation de Sibelga	4
Rapport d'activités	6
Sibelga dans son contexte	7
Sibelga et le marché de l'énergie	12
Sibelga et ses missions de service public	18
Sibelga et la gestion technique des réseaux	24
Informations légales et statutaires	27
Organes de gestion et de contrôle	28
Rapport de gestion	32
Administration et surveillance	37
Comptes annuels 2006	39
- Bilan	40
- Annexes	48
Rapport du Collège des commissaires	77
Rapport du Commissaire-réviseur	78
Activités du Comité technique	80
Statistiques	82

Sibelga est...

Gestionnaire unique des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel en Région de Bruxelles-Capitale.

Facilitateur, par son indépendance et son impartialité, du marché libéralisé.

Maître d'oeuvre de missions de service public : gestion de l'éclairage public ; fourniture d'énergie aux consommateurs protégés ; promotion des économies d'énergie.



Nos Valeurs

- ⊙ Le **service à la communauté** dans le respect de toutes les caractéristiques de la Région de Bruxelles-Capitale :
 - au service des consommateurs d'électricité et de gaz naturel (dans les limites des missions qui lui sont imparties) ;
 - au service des acteurs du marché de l'énergie en vue du fonctionnement efficace de ce marché ;
 - au service de ses partenaires que sont les communes.
- ⊙ **L'impartialité** vis-à-vis des fournisseurs d'énergie qui font transiter l'énergie par nos réseaux.
- ⊙ **La fiabilité** de nos réseaux, de nos activités de comptage et de nos services.

Nos métiers

La gestion des réseaux de distribution

- ⊙ financement, conception, construction, entretien et fonctionnement des réseaux d'électricité et de gaz naturel, jusque et y compris les raccordements et compteurs;
- ⊙ la gestion des accès aux réseaux : d'une part des fournisseurs qui confient la distribution de leur énergie, d'autre part, des consommateurs finals qui y sont raccordés ;
- ⊙ le relevé et le traitement des informations relatives à la consommation, aux compteurs et aux points de fourniture.

Les missions de service public

- ⊙ gestion de l'éclairage public sur les espaces publics et les voiries communales : conception, construction, entretien et alimentation en énergie ;
- ⊙ fourniture en électricité et gaz naturel au tarif social spécifique des consommateurs protégés ;
- ⊙ promotion des économies d'énergie, en partenariat avec la Région et Bruxelles Environnement : octroi de primes aux investissements favorisant l'utilisation rationnelle de l'énergie par les particuliers, les immeubles de logements collectifs et les entreprises ; accompagnement des communes ; soutien et gestion de la cogénération.

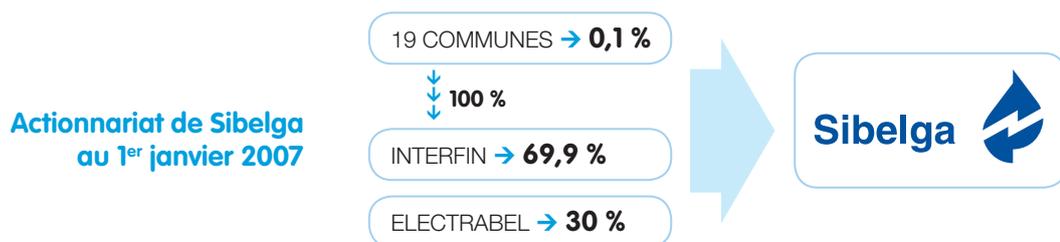
La fourniture d'électricité et de gaz aux clients non libéralisés

→ La fourniture d'électricité et de gaz naturel aux clients non libéralisés était toujours en 2006 un métier de Sibelga. Durant cet exercice, l'entreprise a fourni les clients résidentiels ou mixtes. La libéralisation complète du marché au 1^{er} janvier 2007 a de facto éteint ce métier dans le chef de Sibelga. La fourniture aux clients en difficulté est une mission de service public et reste une compétence de Sibelga.

Actionnariat

Les associés de Sibelga sont les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale, l'intercommunale Interfin et la société privée Electrabel.

Jusqu'au 31 décembre 2006, le capital de Sibelga était détenu à parts égales par les communes (50 %) et par Electrabel (50 %). Depuis le 31 décembre 2006, les communes détiennent 70 % du capital et Electrabel 30 %. Au 31 décembre 2012, Electrabel cédera les 30 % du capital restant aux communes.





Sibelga dans son contexte

L'accélération de la séparation totale des activités.

Dans le cadre de la nouvelle organisation du marché de l'énergie et en vertu des accords de 2003 entre les communes bruxelloises et Electrabel, Sibelga confiait en exclusivité à Electrabel la gestion quotidienne de ses infrastructures de réseau. Autrement dit, Sibelga déterminait la politique et en confiait la réalisation technique à Electrabel.

Initialement prévu pour durer jusqu'à la fin de l'année 2012, ce modèle était imparfait. Tout d'abord, il posait tous les problèmes liés à l'existence d'une organisation double, présentant une séparation nette entre décisionnel et opérationnel. Ensuite, ce modèle présentait des ambiguïtés puisque des tâches impliquant l'impartialité étaient confiées indirectement à un des acteurs du marché concurrentiel via une de ses entités. Les organes de régulation et les autorités publiques souhaitaient une séparation plus nette entre activités concurrentielles de marché et gestion régulée des réseaux. Enfin, il résultait de tout ceci une confusion d'image tant dans la population qu'au sein du personnel entre Netmanagement, l'entité opérationnelle d'Electrabel et Sibelga.

Vu ce contexte, les communes bruxelloises et leur associé privé Electrabel ont décidé fin 2005 d'accélérer la mise en oeuvre des mécanismes prévus pour transformer Sibelga en société autonome complètement indépendante des fournisseurs. Plusieurs arguments plaidaient en faveur de cette accélération.

Les changements de septembre 2006.

Le 27 mars 2006 en Assemblée générale extraordinaire, les actionnaires de Sibelga ont confirmé la décision de regrouper

au sein de l'entreprise la totalité des activités de gestion des réseaux de distribution de l'électricité et du gaz naturel en mettant anticipativement fin aux prestations de services fournies par l'associé privé.

Les étapes qui découlent de cette décision feront certainement à terme partie de la petite histoire. Elles n'en revêtent pas moins une importance certaine dans le cadre de cet exercice 2006.

D'une part, parce qu'elles expliquent la structure finale. D'autre part, parce que cette structure a été conçue pour respecter les statuts du personnel.

- En mai, Electrabel filiale sa branche d'activités "Netten Réseaux Bruxelles". La filiale est dénommée BNO (Brussels Network Operations).
- Le personnel affecté à cette branche d'activité est transféré au 1^{er} juillet, dans cette nouvelle société privée. La Convention collective 32bis, qui vise à protéger les travailleurs en cas de cessions de sociétés, a été scrupuleusement appliquée.
- Le 1^{er} septembre 2006, Sibelga a acheté la totalité des parts détenues par Electrabel dans BNO. L'opération fut sans effet pour le personnel.
- A la même date, le personnel Sibelga des services éclairage public, cogénération, registre d'accès, validation du comptage et du département informatique était transféré de Sibelga en BNO. En sens inverse et conformément aux prescrits des ordonnances de 2001 et 2004, le personnel BNO des services comptabilité, patrimoine et communication était regroupé au sein de Sibelga. Ces transferts ont été réalisés avec toutes les garanties de maintien des droits sociaux.



La structure à partir de septembre 2006.

Aujourd'hui, le groupe se structure en trois entités distinctes :

- Sibelga, intercommunale, qui emploie 40 personnes, en charge de la stratégie, des rapports avec les régulateurs, des finances et de la communication ;
- BNO (Brussels Network Operations), filiale à 100 % de Sibelga, emploie 896 personnes et est en charge de la gestion de l'accès aux réseaux, de la gestion des réseaux proprement dits, de l'asset management, de l'informatique, des ressources humaines mais aussi de l'éclairage public et de la cogénération ;
- Metrix, joint-venture 75-25 entre Sibelga et Vivaqua, employant 41 personnes et en charge du relevé des compteurs.

Une entreprise nouvelle et cohérente.

Ce sont ainsi près de mille personnes concentrées au sein d'un groupe unique qui, dans la clarté et dans la transparence, réalisent l'ensemble des tâches et activités liées à la gestion des réseaux et aux missions de service public qui lui ont été confiées. Sibelga peut ainsi être un gestionnaire de réseaux de distribution autonome, indépendant et professionnel et mobiliser ses équipes dans la poursuite d'un objectif commun. Toute ambiguïté sur l'appartenance du personnel et ses objectifs est définitivement levée.

Si cette unicité et cette clarté constituent une formidable opportunité, il n'empêche qu'il s'agit aussi d'une énorme mutation puisque la nouvelle entreprise se met en place sur base de fonctions, départements et activités qui étaient auparavant scindés. C'est ainsi qu'en 2006, Sibelga s'est concentrée sur la mise en place de son organisation interne. Il s'agissait d'un défi très sérieux dans un contexte où par ailleurs l'évolution des activités liées à la libéralisation totale du marché au 1^{er} janvier 2007 nécessitaient elles aussi énormément d'énergie comme on le verra plus loin dans ce rapport annuel.

Sibelga a constitué sa structure autour des deux grands piliers :

- Le département Gestion de l'Accès aux Réseaux se charge en fait des relations avec les clients que sont d'une part les consommateurs finals et d'autre part les entreprises qui fournissent l'électricité et le gaz naturel sur le marché. Les clients finals ont recours à Sibelga pour tout ce qui concerne leurs raccordements et compteurs. Les fournisseurs ont un accès aux réseaux pour vendre gaz et électricité. A l'intersection de ces relations figurent toutes les données relatives à l'organisation du marché : données sur les points de fourniture et données de consommations.
- Le département Gestion des Réseaux est axé directement sur l'infrastructure. Il opère sur la voirie, et à ce titre, il est d'abord en prise avec les pouvoirs public, communes et région pour la coordination des chantiers.

Une informatique propre.

Bien avant les décisions intervenues entre fin 2005 et début 2006 en vue de la création du groupe, Sibelga avait estimé qu'il lui fallait disposer d'une informatique propre. Son analyse était que, dans un marché concurrentiel, elle ne pouvait s'appuyer sur le système informatique d'un des compétiteurs sur le marché. Le raisonnement semblait particulièrement vrai pour les applications de gestion de données, qui sont le noeud du marché libéralisé et d'autres missions nécessitant une grande indépendance du gestionnaire de réseau.

Ainsi, dès fin 2004, une réflexion avait été menée sur les nécessités informatiques du "business model" de Sibelga, entreprise autonome. Début 2005, assisté d'un partenaire, Sibelga mettait en oeuvre son schéma directeur informatique. Sur cette base, en 2006, Sibelga a constitué son équipe informatique d'une vingtaine de personnes. Celle-ci travaille en "co-sourcing" avec deux partenaires principaux, l'un pour l'infrastructure (Belgacom NSI) et l'autre pour les applications, Network Research Belgium ainsi qu'avec plusieurs autres sous-traitants informatiques. L'avantage de la formule est de



disposer de suffisamment de moyens internes pour maîtriser le système d'information, tout en disposant des compétences des partenaires, garantes d'une plus grande flexibilité et réactivité.

Sur le terrain même, deux étapes ont déjà été franchies en 2006. La presque totalité de la nouvelle infrastructure est opérationnelle et les anciennes applications informatiques SAP qui tournaient chez Electrabel y ont été transférées avec succès le 18 novembre. L'étape suivante sera fin 2007, de disposer en propre de deux applications majeures pour l'indépendance de l'entreprise : un système de gestion SAP et une "clearing house" qui géreront les accès au réseau en remplacement de l'application d'Electrabel. En 2007 et 2008, les nouveaux systèmes d'information devront être stabilisés. Parallèlement, les équipes se concentreront sur le développement d'applicatifs dont on sait qu'ils sont très spécifiques dans les métiers de Sibelga.

Des propositions tarifaires d'accès au réseau une fois encore approuvées par un régulateur exigeant.

Pour la troisième année consécutive, Sibelga voit ses propositions tarifaires d'accès au réseau approuvées par la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz.

Consommateurs finals et fournisseurs d'électricité et de gaz naturel peuvent une fois encore compter sur des tarifs d'accès au réseau fixés pour toute l'année 2007.

Les fournisseurs d'énergie sont en mesure de fournir des offres garanties à leur clientèle bruxelloise. Ils ont l'assurance d'une stabilité des coûts de distribution sur une période d'un an. Au contraire des autres régions du pays où gestionnaires de réseau, fournisseurs et clients doivent s'adapter à l'imposition par le régulateur fédéral de tarifs imposés revus tous les trimestres.

Cette réussite de Sibelga est particulièrement remarquable et importante sur le marché libéralisé. Elle constitue une reconnaissance du travail de fond entrepris par l'intercommunale pour assoir son indépendance et son professionnalisme.

“ Tout le défi du chantier Bourgogne, c'était de coordonner l'ensemble des intervenants, tout en satisfaisant à des contraintes liées à la présence de Forest National ”.



Photo Le Soir

“ En vertu de la réglementation bruxelloise, avant d'ouvrir la voirie, tous les intervenants potentiels sont consultés. L'objectif est de coordonner les transformations et de ne pas ouvrir les rues à tout bout de champ ”.

C'est cette pertinente et logique obligation bruxelloise qui a fait que, dans le quartier Bourgogne, diverses entreprises de service public ont profité de l'obligation pour Sibelga de remplacer 2 500 mètres de conduites gaz en fonte par du polyéthylène. Dans la foulée, Sibelga elle-même a programmé des remplacements de câbles haute et basse tension mais aussi des équipements liés à l'éclairage public. Vivaqua et Belgacom sont également intervenus dans les tranchées. Comme l'explique David Cavenaile, cette coordination était d'autant plus complexe que les autorités communales avaient souhaité qu'aucuns gravats ne restent sur la voie publique en soirée, vu la proximité de la salle de spectacle de Forest National.



Photo Le Soir



© Zoom / Ressources humaines

Acquérir une image sur le marché du travail.

Recruter une trentaine de techniciens a été un important défi pour Sibelga. Pari tenu : sur les six derniers mois de 2006, une trentaine de jeunes techniciens diplômés ont été engagés...

Le constat est là: il y a un an, il manquait dans l'entité Netmanagement d'Electrabel une trentaine de techniciens de niveau A2 (mécaniciens, électro-mécaniciens, électriciens, soudeurs) dans les équipes qui, au jour le jour, oeuvrent sur les réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel de Bruxelles-Capitale. On n'était pas loin de la situation critique : l'effectif faisant défaut sur le total de 400 techniciens était énorme et on risquait la désorganisation pour des équipes qui travaillent en exploitation selon une organisation stricte, comportant des gardes, des récupérations et des horaires variables.

Convaincre de jeunes bruxellois.

Patricia Nivard, responsable Staffing & Développement des Ressources Humaines de Sibelga : "C'est un des premiers chantiers que nous avons mis en oeuvre. Dès lors que nous reprenions la mission de gestion technique des réseaux, reconstituer des équipes complètes était une priorité. Nous souhaitions le faire également en ouvrant ainsi des opportunités professionnelles à des Bruxellois. A priori, la tâche semblait difficile". Effectivement, dans ces métiers, le nombre de postes vacants est réputé excéder celui des postulants. D'autres entreprises de service public présentes en région bruxelloise, mais également les firmes qui sont leurs sous-traitants sont à la recherche de tels profils réputés rares.

Sibelga s'est donc ainsi investie dans une mission tout à fait nouvelle pour elle : se doter d'une image de recruteur attrayant en vue d'engager ces jeunes techniciens. L'opération a été rondement menée. Une agence de publicité a développé les

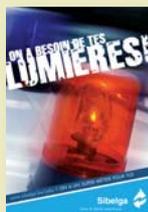
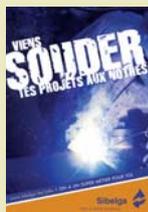
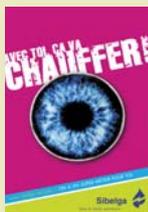
éléments graphiques et les slogans d'une campagne séduisante pour les jeunes, déclinée sur des affiches et des petites cartes postales qui ont été apposées ou distribuées dans les écoles techniques bruxelloises et de l'immédiate périphérie. Les jeunes pouvaient se renseigner via le site internet de Sibelga ou une ligne de téléphone 0800 spécialement ouverte.

D'excellents résultats.

Parallèlement, Sibelga avait entrepris des contacts directs avec les directions des écoles. Elle avait également obtenu toutes les listes de jeunes diplômés. D'autres actions étaient menées comme la participation au Jobday à la Maison des entreprises de Bruxelles et d'autres journées de l'ORBEM. Patricia Nivard : "Ce genre de journées permet de rencontrer une centaine de jeunes et de réaliser une présélection. C'est très précieux".

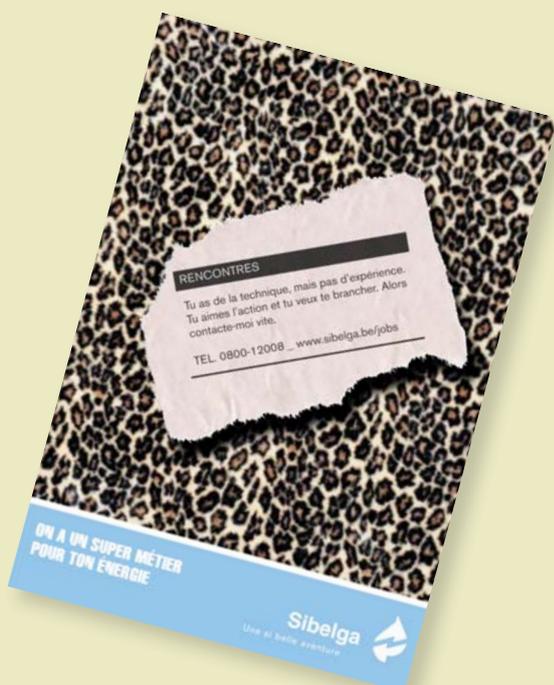
Dès début juillet, puis encore en août, en octobre et en novembre, des tests ont été organisés. Au total, ils ont rassemblé près de 140 candidats, dont une soixantaine ont été présentés à la hiérarchie et trente ont été engagés. Patricia Nivard : "Il ne faut pas en conclure que nous avons tous les techniciens que nous voulons. Ce sont des métiers qui évoluent très vite et dans lesquels il y a beaucoup de mobilité. Ceci fait que, malgré les 30 engagements du second semestre 2006, nous cherchions encore 6 ou 7 techniciens début 2007. En fait, la recherche de profils initiée en 2006 doit rester une attitude constante : autrement dit nous allons veiller à notre image sur le marché de l'emploi pour continuer à engager régulièrement".

Si le premier coup de rein a été donné sur les métiers techniques, là où l'urgence était évidente, Sibelga est également à la recherche d'employés. En 2006, l'option a ainsi été prise d'accepter en stage des jeunes en alternance avec leur enseignement scolaire.



Trajet de formation.

Enfin, le réservoir des 80 cadres est également très évolutif et les opportunités sont nombreuses. Ici, la grande difficulté est notamment que le métier de Sibelga est tellement spécifique qu'il ne se trouve pas de personnes expérimentées sur le marché. Dans cet esprit, au début 2007, Sibelga a engagé deux jeunes ingénieurs civils qui vont suivre un véritable "trajet de formation" au sein de l'entreprise. Patricia Nivard : "Ils vont travailler successivement dans chacun des services pendant plusieurs mois. L'objectif est qu'au bout de 18 mois, ils aient la connaissance de l'entreprise indispensable à la fonction de cadre".



" J'avais envie de travailler à Bruxelles et ce boulot chez Sibelga, c'est vraiment ce que je voulais ".



" Je suis étudiant à l'Athénée Royal "Rive Gauche". Pour moi, le stage que je fais ici chez Sibelga est vraiment génial parce que j'apprends avec des professionnels. J'espère bien que j'obtiendrai un boulot ici plus tard, quand le stage sera terminé ".

C'est effectivement en octobre 2006 que Fabio, 21 ans, est arrivé chez Sibelga. Il est le premier à y faire un stage en alternance, trois jours dans l'entreprise, deux jours sur les bancs de l'école, via un contrat de premier emploi pour jeunes. Sous la supervision de membres chevronnés du personnel du service Exploitation Gaz, il a d'abord appris les travaux de soudure simple, tels que la soudure de manchons, la soudure de tuyaux sous un angle de 45° ou encore la soudure de pièces droites. Dès qu'il a maîtrisé ces techniques, il a commencé à travailler sur le réseau, ici aussi, sous la supervision de techniciens chevronnés. Fabio s'est remarquablement intégré et il y a beaucoup de chance qu'à terme, il obtienne un emploi à temps plein chez Sibelga.





Sibelga et le marché de l'énergie

2006, ultime étape avant la libéralisation complète du marché de l'électricité et du gaz naturel en Région de Bruxelles-Capitale.

Pour mémoire, la Région de Bruxelles-Capitale avait adopté le principe d'une ouverture progressive des marchés. Deux étapes principales étaient fixées.

La première, au 1^{er} juillet 2004, avait vu tous les clients professionnels accéder au libre choix entre des fournisseurs en concurrence. Il s'agissait d'un peu plus de 51 000 points de fourniture en électricité et d'un peu moins de 24 000 en gaz naturel.

La seconde a pris place au 1^{er} janvier 2007. A ce moment, tous les autres consommateurs sont devenus éligibles, c'est-à-dire libres de choisir leur fournisseur, soit plus de 916 000 points de fourniture actifs (528 000 en électricité et 388 000 en gaz naturel).

Cette situation transitoire a eu un impact considérable sur les activités de Sibelga en 2006. Durant cette période, l'entreprise a en effet exercé son ancien métier de fournisseur (pour les clients résidentiels) et son métier de gestionnaire de réseaux (pour toutes les catégories d'utilisateurs), tout en devant préparer la libéralisation complète du marché au 1^{er} janvier 2007. Autrement dit, il a fallu concilier préparation

des échéances futures et fonctionnement de deux organisations avec tous leurs process, méthodes et activités spécifiques, sans compter les implications de la structuration nouvelle de l'entreprise évoquée par ailleurs.

Sibelga était toujours en 2006 fournisseur en électricité et gaz naturel de toute la clientèle résidentielle bruxelloise.

En 2006, Sibelga a continué à exercer le métier de fournisseur d'électricité et de gaz naturel pour près d'un million de points de fourniture de clients toujours captifs. Ceci veut dire qu'en 2006, Sibelga a commercialisé 1,7 milliard de kWh en électricité et de 6,8 kWh en gaz naturel. Toutes les activités commerciales liées à cette fourniture, étaient toujours confiées à l'associé Electrabel.

De ce point de vue, il faut se souvenir que les tarifs appliqués aux clients dits régulés étaient toujours calculés selon les modalités fixées avant 2003 par le Comité de Contrôle de l'Electricité et du Gaz. Les paramètres qui intervenaient dans la formule de l'époque étaient systématiquement adaptés par le Ministère de Affaires Economiques. En électricité, ce prix s'établissait selon des paramètres relatifs à l'évolution des salaires et du prix des combustibles utilisés en centrales

électriques. En gaz naturel, les paramètres tarifaires prenaient en compte l'évolution des salaires et l'évolution du prix du gaz naturel sur les marchés de gros.

En 2006, le prix moyen du kWh électrique vendu en basse tension s'est élevé à 0,1387 euros/kWh, en hausse de 5,7 % par rapport à 2005. En ce qui concerne le gaz naturel pour les usages résidentiels, le prix moyen du kWh vendu s'est élevé à 0,042093 euros/kWh, soit une hausse de 17 % par rapport à 2005.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, Sibelga n'est plus fournisseur d'électricité et de gaz naturel à l'exception des consommateurs protégés.

Sur le marché des clients professionnels, libéralisé depuis le 1^{er} juillet 2004, en volume, onze pour cent de l'électricité et sept pour cent du gaz naturel consommés en Région de Bruxelles-Capitale sont livrés par des entreprises autres que le fournisseur historique.

2006 était le second exercice complet où la clientèle professionnelle était libéralisée.

En électricité, la phase de libéralisation du 1^{er} juillet 2004 avait porté à un peu plus de 51 000 le nombre de points de fourniture éligibles. Cette part libéralisée du marché, si on se réfère aux consommations de l'année 2006, a représenté 67 % du volume acheminé par le réseau de distribution bruxellois.

En volume de consommation sur l'année 2006, les nouveaux fournisseurs représentaient 11 % du marché libéralisé des professionnels, contre 11,7 % en 2005 et un peu moins de 5 % en 2004.

En gaz naturel, quelque 24 000 points de fourniture sont devenus éligibles au 1^{er} juillet 2004. Si on se réfère aux consommations de 2006, ils ont représenté 35,7% du volume acheminé par le réseau de distribution bruxellois.

En volume de consommation, en 2006, les points de fourniture approvisionnés par de nouveaux fournisseurs ont représenté un peu moins de 7 % du marché éligible, 4 % un an plus tôt et un pour cent en 2004.

En 2006, les équipes de Sibelga spécifiquement dédiées à la gestion des accès aux réseaux ont poursuivi leur travail d'assistance aux clients professionnels. Les "Key Account Managers" ont rencontré plus d'une cinquantaine de clients sur le terrain et ont répondu à plus de 600 demandes d'informations et de conseils en tous genres. Parallèlement, le travail de fond entrepris par Sibelga pour harmoniser et uniformiser les Règlements techniques gaz et électricité ainsi que les conditions et contrat de raccordement s'est poursuivi, fort de cette deuxième année d'expérience dans le nouvel environnement du marché.



Le registre d'accès "clients professionnels" a atteint son rythme de croisière.

Le registre d'accès est une des clefs essentielles de la libéralisation des marchés de l'énergie. C'est également grâce au registre d'accès que le gestionnaire de réseau de distribution peut être plus qu'un opérateur technique pour s'affirmer comme un acteur prépondérant et central du marché libéralisé qui en assure un fonctionnement juste et équitable pour tous les fournisseurs qui sont en compétition.

Le registre d'accès.

Dans un marché libéralisé, le gestionnaire de réseau de distribution assume une fonction de plaque tournante en matière d'informations relatives aux consommateurs. Le registre d'accès est l'outil qui permet la mise à jour et la circulation de ces informations. Les changements de fournisseur transitent par le registre d'accès.

Si un client décide de se faire approvisionner par une autre entreprise, le nouveau fournisseur avertit le gestionnaire de réseau. Le registre d'accès enregistre ce nouveau contrat et transmet à l'ancien fournisseur les relevés réalisés pour qu'il puisse clôturer le compte du client. Il transmet également au nouveau fournisseur les données qui lui permettent de réellesment ouvrir le compte de son nouveau client.

Il est essentiel pour le bon fonctionnement d'un marché libéralisé que le registre d'accès soit entre les mains d'un acteur indépendant et impartial.

Sibelga a contribué à la création et au développement du registre d'accès afin qu'il soit opérationnel au moment de la libéralisation des clients professionnels, en juillet 2004. Son exploitation est rapidement entrée en rythme de croisière dès 2005 et s'est ainsi poursuivie en 2006. Ce succès s'expliquait surtout par l'excellent travail préalable réalisé sur les données, leur vérification et leur validation.

L'extension du registre d'accès à l'ensemble des consommateurs bruxellois était pour Sibelga un des enjeux majeurs de l'exercice 2006.

Dès la fin de l'année 2005, les équipes de Sibelga s'étaient donc attelées à préparer ce qui était certainement un des défis majeurs de la libéralisation du marché de l'électricité et du gaz naturel en région de Bruxelles-Capitale : la migration des données de raccordement relatives à la clientèle résidentielle, pour que le registre d'accès soit opérationnel lors de la libéralisation du marché au 1^{er} janvier 2007. En l'occurrence, il s'agissait de "nettoyer" l'ensemble des données (voir encadré).

La migration des données s'effectue au départ de bases de données et registres informatisés utilisés dans le passé pour un marché captif vers de nouvelles applications prenant en compte les contraintes du marché libéralisé. Pour mémoire, à la création du registre en 2004, il avait fallu migrer et vérifier préalablement 75 000 points de fourniture. En 2006, ce sont plus de 900 000 points de fourniture (soit plus de 1,1 million de compteurs) dont les données de raccordement ont dû être vérifiées et migrées dans le registre d'accès.

Le 15 octobre, la migration des données de près de 99 pour cent des installations "en fonction" (pour lesquelles un client est identifié et facturé) était réalisée. Au 15 décembre, le solde des données était transféré, en l'occurrence celles concernant le pour cent non réalisé en octobre et près de 100 000 points de fourniture inactifs.

La préparation et le nettoyage des données ayant été particulièrement efficaces et précis, le taux d'erreur dans le transfert informatique a été particulièrement bas, moins de 0,05 %, ce qui veut dire que seulement 300 points de fourniture ont dû être traités manuellement.

Metrix a multiplié les relevés dans le cadre du nettoyage des données et de la clôture des comptes des clients résidentiels.

Dans le cadre de la préparation de la libéralisation, les équipes de notre filiale Metrix ont été soumises à rude épreuve. Il a effectivement fallu multiplier les relevés

sur le terrain, d'une part parce que la vérification de certaines données le nécessitait, d'autre part parce que, concernant les clients résidentiels libéralisés au 1^{er} janvier 2007, il fallait préparer les clôtures de comptes et le passage de témoin entre Sibelga jusque-là distributeur d'énergie et les nouveaux fournisseurs sur le marché concurrentiel. Pour l'un et l'autre, il fallait des relevés de terrain les plus précis possibles. Au total, sur l'année 2006, ce sont plus de 956.000 relevés de consommation qui ont été réalisés. C'est ainsi que la cinquantaine de releveurs de Metrix ont été secondés par une trentaine de collaborateurs des services "travaux clientèle" tandis que certaines activités étaient temporairement mises en veilleuse.

Concernant Metrix, il faut noter que cette filiale conjointe 75-25, entre Sibelga et Vivaqua a connu une évolution importante en 2006. Toutes les tâches de validation des données et le personnel qui les réalise, ont été transférés en Sibelga au sein des services qui s'occupent du registre d'accès. Deux motivations ont prévalu à cette réorganisation. D'une part, Vivaqua souhaitant réaliser elle-même ses validations, il était logique que Sibelga en fasse autant. D'autre part, la validation des données est un process stratégique qui relève du coeur de métier d'un gestionnaire de réseaux.

Sibelga a rempli sa mission d'information et de préparation à la libéralisation complète du marché de l'électricité et du gaz naturel.

Sibelga en tant qu'acteur indépendant sur les nouveaux marchés de l'électricité et du gaz naturel était investie d'une mission d'information du public à propos de cette importante mutation. Outre cette indépendance tout à fait primordiale, au moins deux arguments plaident en ce sens. Le premier était que, Sibelga ayant été depuis toujours (en tout cas via ses composantes historiques) le fournisseur des clients et leur point de contact, ceux-ci se tourneraient naturellement vers elle en cas de problème ou d'incompréhension. Le second était qu'en tant que gestionnaire de réseau, Sibelga intervenait dans une des toutes premières étapes sur la voie de la libéralisation, à savoir la communication aux clients de leur code EAN (un numéro de 18 chiffres qui identifie chacun



des points de fourniture et une référence indispensable à communiquer, que ce soit pour des travaux ou changer de fournisseur).

Ainsi, entre la mi et la fin octobre, 537 000 lettres ont été envoyées pour signifier aux consommateurs quels étaient les codes EAN et les paramètres techniques de leurs points de fourniture. Cette lettre officielle et personnalisée était accompagnée d'une carte EAN et d'une brochure. Étaient ainsi expliqués simplement et pédagogiquement ce qu'est le code EAN et son importance, en quoi consiste l'ouverture des marchés, quelles sont ses conséquences sur les consommateurs, quels en sont les acteurs et quel est le rôle de Sibelga dans ce nouveau contexte.

La disponibilité de ces informations a été renforcée par la refonte complète du site Internet de Sibelga. Ainsi, également dès octobre, un nouveau portail a donné accès à une série de nouvelles pages expliquant la libéralisation, notamment sous forme de FAQ (foire aux questions). Enfin, des informations encore plus complètes ont été diffusées via le nouveau magazine "Sibelga" qui est distribué à plus de 450 000 exemplaires en toutes boîtes dans la région de Bruxelles-Capitale. Ce magazine continuera à sortir au rythme de deux numéros par an et sera un des liens de Sibelga avec les consommateurs.

Enfin, des dispositions avaient été prises pour répondre aux appels téléphoniques qui ne manqueraient pas de se multiplier à certaines périodes, notamment en novembre, lorsque beaucoup de consommateurs se sont demandé s'ils devaient prendre des dispositions particulières. A cet effet, en plus des téléphonistes de l'entreprise, Sibelga avait fait appel à un call center externe, dont 60 employés ont été formés par Sibelga pour être capables de répondre à toutes les questions relatives à la libéralisation.

A noter également que dès la mi-septembre, plusieurs séances spécifiques d'information ont été organisées à destination de publics professionnels ciblés, et intéressés au premier chef par l'ouverture du marché de l'énergie et ses bouleversements pour la clientèle résidentielle : la presse, le secteur social public et associatif, et enfin les professionnels du secteur immobilier.

“ Le nettoyage des données a été un travail considérable. Mais nous l'avons mené à terme avec réussite ”.



“ Mon travail consistait à corriger les données techniques erronées qui se sont accumulées au fil des années dans l'ancienne application Clifax afin que ces données puissent être migrées sans problème vers le registre d'accès et les nouvelles applications du marché libéralisé ”.

En l'occurrence, Clifax était l'outil de gestion des données techniques et commerciales de la clientèle utilisé, depuis plus de 20 ans, par Electrabel pour compte des intercommunales mixtes de tout le pays. La migration ne concernait que les données techniques de chaque point de fourniture et son utilisateur. Au moment de la vérification, il fallait être certain de leur exactitude. En aucun cas, il ne s'agissait de migrer les données commerciales des clients.

Un travail de fourmi pour 900 000 points de fourniture. Dans certains cas, il a fallu opérer de nombreuses vérifications et envoyer des releveurs sur le terrain. La tâche était encore compliquée par le fait que la banque de données vérifiée continuait à évoluer dans le même temps au rythme des 100 000 déménagements annuels et de plus de 40 000 compteurs remplacés habituellement chaque année.

Comme l'explique Vanessa Homola, le nettoyage des données a permis également de se rendre compte que certaines procédures n'étaient pas suivies correctement dans le passé. Les équipes concernées en ont tenu compte dans le développement et l'adaptation de la nouvelle application informatique.



© Zoom / Accueil clientèle

Accueillir le client, un nouveau métier pour Sibelga.

La libéralisation a complètement modifié la relation de Sibelga avec les consommateurs de gaz naturel et d'électricité. De plus, la nouvelle organisation des compétences amène l'entreprise à gérer dorénavant elle-même l'accueil clientèle...

Avant la libéralisation complète intervenue au 1^{er} janvier 2007, Sibelga était fournisseur d'électricité et de gaz naturel et, à ce titre, elle entretenait avec ses clients toutes les relations qui y sont liées. Ce service était néanmoins rendu dans les faits par les équipes de la société privée associée, Electrabel.

La libéralisation complète du marché de l'électricité et du gaz naturel a complètement modifié cette relation. Dans un marché libéralisé, le gestionnaire de réseau de distribution est responsable du réseau jusque et y compris le raccordement et le compteur. Par contre, il n'est plus distributeur de ces énergies. Autrement dit, la relation avec le client concerne essentiellement les installations ou les modifications de raccordements et de compteurs. A une exception près néanmoins : la région bruxelloise a confié à Sibelga la fourniture minimale d'énergie aux clients protégés.

Créer un "Service clientèle".

Pour Sibelga, un enjeu de l'année 2006 était donc de se préparer à cette nouvelle réalité. C'était d'autant plus important que cette relation avec la clientèle est en fait un des liens principaux que l'entreprise peut entretenir avec la population bruxelloise. C'était d'autant plus complexe que le métier était nouveau, le contact avec la clientèle ayant toujours été assuré auparavant par la société partenaire Electrabel. De plus, il fallait mettre en place ce "Service clientèle" appelé à tourner en rythme de croisière, tout en gérant un nombre important, mais inconnu à l'avance, de requêtes liées à la période de transition (voir par ailleurs).

Le nouveau "Service clientèle" regroupe les activités suivantes : l'Accueil clientèle (phone center et bureau d'accueil) ; la gestion des clients protégés ; le recouvrement et le contentieux des

factures du passé ; les locations de radiateurs ; le développement et le coaching.

Etre à la disposition du client.

Sibelga privilégie les contacts téléphoniques avec la clientèle. La véritable "porte d'entrée" à l'Accueil clientèle est donc le **02/549 41 00**. Y compris lors de visites au bureau d'accueil de la rue des Poissonniers, les clients (à l'exception des "protégés") sont mis en contact via des téléphones à touche avec un des 40 opérateurs. Cette équipe détient toutes les expertises nécessaires pour répondre aux questions, que ce soit en matière de déménagements, de codes EAN, d'ouvertures et de fermetures de compteurs ou de libéralisation du marché en général.

Cette même équipe collecte et vérifie la recevabilité des dossiers de demandes de travaux, que celles-ci arrivent par téléphone, courrier, fax ou internet. Une fois complets, les dossiers sont introduits auprès des "Services techniques clientèle" ou du "Bureau d'études" selon l'ampleur des travaux demandés.

Une équipe spéciale du sous-traitant Brucall, sous la supervision de spécialistes Sibelga, a été mise en place pour gérer la relation clientèle liée aux dernières factures de consommations d'énergie émises par Sibelga : facture de clôture ou de régularisation, plans de paiement sur impayé, etc. Cette équipe est, bien entendu temporaire, puisqu'elle a pour seul objectif les questions liées à un métier, la fourniture d'énergie, que Sibelga n'exerce plus depuis le 1^{er} janvier 2007. Ces activités se réduiront au fil du temps.

Accueillir et gérer les clients protégés.

L'ordonnance bruxelloise qui encadre la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz naturel attribue le rôle de fournisseur social à Sibelga.

Sibelga a donc mis sur pied une organisation spécialisée pour assurer cette gestion.



- ◉ Un service chargé de la gestion administrative de la clientèle, intégrant la facturation et la gestion des paiements.
- ◉ Un accueil spécifique localisé, comme l'ensemble du service clientèle, à la rue des Poissonniers en plein centre de Bruxelles. Trois personnes sont formées pour recevoir la clientèle protégée et répondre à ses questions, gérer les plans de paiement et accompagner le client en vue de son retour auprès de son fournisseur commercial.
- ◉ Enfin, une équipe s'occupe spécifiquement du recouvrement et de la gestion du contentieux. Elle s'occupera du recouvrement des impayés des clients protégés dans le respect de l'Ordonnance de la Région et assume la concertation indispensable avec les partenaires sociaux. Cette équipe gère également le recouvrement des impayés suite à la clôture de compte des clients de Sibelga et à la gestion des dossiers contentieux antérieurs au 31 décembre 2006. Au lendemain de la clôture définitive de son activité de commercialisation de l'énergie, près de 50 millions d'euros devaient encore être recouverts. Un challenge considérable auquel tout le personnel du service clientèle contribue de manière active avec le support d'un partenaire externe, professionnel du recouvrement.

A noter que le bureau d'accueil de la rue des Poissonniers s'occupe également de la location des radiateurs.

L'accueil clientèle en chiffres.

- ◉ Ouverture et fermeture de compteurs :
35 000 à 40 000 appels et 350 demandes écrites par mois (courrier, internet).
- ◉ Travaux et locations de radiateurs :
8 000 à 12 000 appels et 250 demandes écrites par mois.
- ◉ Facturation et questions sur la libéralisation :
35 000 à 40 000 appels et 350 demandes écrites par mois.

“ La période transitoire s’est bien passée. Nous avons renforcé les équipes mais nous avons rapidement pu les réduire ”.



“ La grosse difficulté pendant la période transitoire était que le plus souvent nous ne pouvions aider nos visiteurs tant qu’ils n’avaient pas fait le choix d’un fournisseur, et que nous devions les renvoyer vers leurs fournisseurs ”.

Le bureau de la rue des Poissonniers est désormais le seul bureau d'accueil. Assez logiquement, Sibelga s'attendait donc à ce que les visiteurs soient nombreux au moment même de la libéralisation. Ria Geeroms, la responsable, avait donc prévu des équipes renforcées. Tout s'est pourtant passé relativement calmement. Ainsi, en janvier, près de 7 300 personnes se sont présentées, dont 3 300 ont été renvoyées vers leur fournisseur parce que leurs questions ne concernaient pas Sibelga. Même type d'affluence en février avec respectivement 6 600 personnes, dont près de 3 000 auxquelles il a été conseillé de s'adresser à leur fournisseur. En mars, le rythme commençait à retomber, le nombre de visites liées à la libéralisation proprement dite se réduisant progressivement.





Sibelga et ses missions de service public

2006 était la dernière année de transition en matière de financement des missions de service public.

Les ordonnances organisant les marchés de l'électricité et du gaz naturel en Région de Bruxelles-Capitale définissent les missions de service public qui sont confiées au gestionnaire des réseaux de distribution. Fin 2006, une nouvelle ordonnance qui encadre la libéralisation du marché a précisé les dispositions relatives aux "clients protégés" en confiant à Sibelga la mission de "fournisseur social" pour cette population.

En matière de financement des missions de service public, le système mis au point était toujours en phase transitoire en 2006. Le principe est effectivement un enrôlement mensuel d'un droit (dit "article 26") qui est perçu auprès des fournisseurs d'électricité et de gaz naturel pour chacun de leurs clients en fonction de la puissance de raccordement de leurs clients. Depuis le 1^{er} juillet 2004, Sibelga perçoit ces droits pour 75 000 points de fourniture concernant la clientèle professionnelle libéralisée. En 2006, ceci a représenté une somme de 12,5 millions d'euros (contre 13,1 millions d'euros en 2005).

Depuis le 1^{er} janvier 2007, Sibelga perçoit désormais l'"article 26", relatif à tous les points de fourniture de son réseau.

En effet, à cette date, la clientèle résidentielle a elle aussi été libéralisée, tout le marché étant ainsi ouvert. 2007 sera la première année de perception complète de l'"article 26" pour un enrôlement estimé de l'ordre de 19,5 millions d'euros.

Eclairage public

Sibelga est un véritable partenaire des communes en matière d'éclairage public.

L'éclairage public est à la croisée de nombreuses préoccupations d'intérêt collectif et de proximité : embellissement de la ville, sécurité, mobilité et vie commerciale des quartiers. Le législateur bruxellois a choisi de confier à Sibelga, parmi ses autres missions de service public, l'éclairage des voiries communales. Le patrimoine est considérable puisqu'il se compose de près de 68 000 luminaires qui éclairent les voiries communales de la Région de Bruxelles-Capitale.

Les deux activités principales relatives à l'éclairage public sont, d'une part, l'entretien systématique et le dépannage

des installations existantes par les équipes de maintenance et, d'autre part, le renouvellement et l'extension du parc, depuis la conception de nouveaux équipements par le bureau d'études jusqu'à l'installation par les équipes techniques. Une trentaine de personnes sont mobilisées par cette activité. Six entreprises sous-traitantes principales les assistent.

Le renouvellement du parc se poursuit au rythme programmé en vue de préserver et améliorer ses performances.

En 2006, plus de 3 200 nouveaux luminaires ont été remplacés. L'investissement a représenté un peu plus de 10 millions d'euros. Ce rythme est celui que Sibelga poursuit en croisière dans l'objectif de renouveler le parc à concurrence de 4 ou 5 % par an. Actuellement, le parc a une moyenne d'âge très satisfaisante, de l'ordre de 16 ans, et le taux de renouvellement est basé sur une durée de vie totale comprise entre 23 et 25 ans. Pour les années à venir, le carnet de travaux de Sibelga est déjà bien rempli. Pour le compte des communes, le bureau d'études a déjà réalisé des études approuvées pour 4400 luminaires, de quoi, donc, déjà couvrir largement sa programmation 2007.

Le plan de remplacement systématique des lampes s'est poursuivi lui aussi. De manière périodique, des campagnes de changement de toutes les lampes du parc d'éclairage public sont menées dans des zones géographiques déterminées. Ces campagnes de remplacement systématique visent à minimiser le nombre de pannes en intervenant avant que les lampes n'arrivent au terme de leur durée de vie.

En matière de maintenance, Sibelga a également maintenu le cap via des visites périodiques et systématiques de tous les quartiers.

Les objectifs ambitieux de qualité et de rapidité d'intervention n'ont pu être atteints en 2006. Sibelga y remédie.

Sibelga remplit sa mission de maintenance curative et d'intervention en cas de pannes dans l'ensemble des 19 communes bruxelloises. Pour l'année 2006, cela a représenté environ 8 300 pannes signalées (contre 7 350 en 2005 et 7 900 en 2004) et, dans la foulée, presque autant d'interventions sur le terrain.

“ Nous avons mis au point un guide pour aider nos opérateurs téléphoniques. Le but est que les équipes soient polyvalentes ”.



“ Il était difficile de réorienter les clients vers leur fournisseur. Ils n'avaient pas encore compris que nous ne pouvions pas les aider sur ces questions précises et notamment sur le choix d'un fournisseur ”.

Le centre d'appel téléphonique a connu de nombreux appels liés à la libéralisation. Et, comme pour l'accueil physique, Marina Van Den Broeck souligne à quel point il est difficile de devoir répondre à un client qu'on ne peut rien faire pour l'aider et qu'il doit s'adresser à son fournisseur. L'autre grand enseignement de cette période agitée, c'est la nécessité de la polyvalence. Effectivement, les questions relatives aux déménagements sont restées nombreuses. Il faut donc que les opérateurs soient capables de répondre à tous les types de questions. De ce point de vue, un guide avait été mis au point pour eux. Il reprenait toutes les questions potentielles et les réponses adéquates.





Depuis reprise en main par Sibelga de l'éclairage public à l'été 2005, l'entreprise s'est liée aux communes par un code de qualité. Selon les types de pannes, l'entreprise est tenue par des engagements en matière de qualité et de délais dans le dépannage de l'éclairage communal. Elle s'engage ainsi à intervenir dans les cinq jours ouvrables ou plus tôt encore (2 jours) lorsque la panne concerne une rue entière. Dans ce délai, 90 % des réparations doivent être effectuées en première intervention.

En 2006, quelques problèmes ont été constatés quant au respect de ces engagements de qualité et de rapidité. Sibelga, en concertation avec les communes, a analysé la situation en vue d'y remédier. Tout d'abord, il est apparu qu'une partie de l'explication des mauvais résultats provenait d'un biais statistique (la prise en compte de la réparation définitive et non pas provisoire). La méthode retenue a été ainsi clarifiée : il est inutile de mettre en oeuvre un système de qualité si les indicateurs pour le vérifier ne sont pas fixés avec clarté.

Néanmoins, il est également apparu que les performances supérieures pourraient être atteintes moyennant diverses mesures intégrées dans un plan d'action pour 2007 : un suivi plus strict des entrepreneurs extérieurs, la mise à disposition de personnel complémentaire, des adaptations du planning de travail interne à Sibelga, l'achat de nouveau matériel (un second élévateur qui rendra le dépannage plus flexible), etc.

Avec ses partenaires communaux, Sibelga veille à ajuster les programmes d'investissement aux budgets disponibles via l'article 26.

Le nouveau mode de financement de l'éclairage public via l'article 26 implique que Sibelga, en coordination avec les communes, adapte au mieux les dépenses au budget disponible. Ce fut le cas en 2006 où les 6,7 millions d'euros disponibles ont été entièrement investis dans le remplacement d'installations devenues vétustes.

Il faut rappeler qu'en 2007, l'article 26 sera complètement enrôlé. Il représentera alors près de 19,5 millions d'euros, dont 9,7 millions d'euros, couvrant le renouvellement d'infrastructures d'éclairage public, leur entretien et leur consommation d'électricité.

Sibelga veille également à favoriser la rationalité de ses investissements. C'est ainsi, qu'en 2006, l'important travail

relatif au marché public d'achat des luminaires a pu aboutir. Plus de mille modèles différents de luminaires ont été recensés. Sibelga a repris cette mission en vue du regroupement des achats. En concertation avec les représentants des communes au Comité technique, une gamme de 23 luminaires a été retenue et a été l'objet d'appels d'offres sur base d'un cahier des charges. L'attribution des lots aux mieux offrants permet de dire que, via cette démarche, les communes ont déjà commencé en 2006 à réaliser de substantielles économies liées à l'effet d'échelle.

Utilisation rationnelle de l'énergie

Les primes pour équipements domestiques favorisant une utilisation rationnelle de l'énergie rencontrent toujours le même succès.

Elaboré en concertation avec le Gouvernement régional bruxellois, le programme 2006 de promotion et d'encouragement de l'utilisation rationnelle de l'énergie tenait compte des enseignements de l'exercice précédent. 2005 avait été surtout marquée par un formidable engouement des ménages pour les primes et aides attribuées à l'utilisation rationnelle de l'énergie alors que les entreprises et le tertiaire se montraient beaucoup plus frileux.

Le budget 2006 se montait donc à 4,1 millions d'euros, en progression de 17 % par rapport à 2005. Bruxelles Environnement regroupait en son sein toutes les actions orientées vers les entreprises et dotées d'un budget de 650 000 euros.

Sibelga se voyait confier pour sa part la gestion des primes aux consommateurs résidentiels. Le succès a de nouveau été immense. Sur l'exercice, 18 070 primes (contre 16 328 en 2005) ont été attribuées pour un montant total de 2,1 millions d'euros, encore supérieur au budget initialement prévu. Il faut signaler que, contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres régions, les mécanismes administratifs d'attribution de ces primes ont parfaitement fonctionné. Le délai entre l'introduction d'un dossier valide avec preuve de paiement s'est limité à une moyenne de 4 semaines, 6 semaines dans le pire des cas.

2 373 primes pour les chaudières HR TOP et chaudières HR +, 84 pour les chauffe-eau, 2 605 pour les congélateurs, 5 353 pour les frigos, 6 354 pour les lave-linge, 1 104 pour les installations de régulation et 45 pour les collecteurs solaires.



Les nouvelles primes créées en 2006 n'ont actuellement rencontré qu'un relatif succès : 149 pour l'isolation des toits (qui n'ont épuisé qu'un tiers d'un budget de 300 000 euros) et seulement trois primes pour l'installation d'équipements photovoltaïques.

Sibelga a rempli sa mission d'assistance et de partenariat avec les communes.

Un volet du programme d'Utilisation rationnelle était également consacré aux pouvoirs publics locaux. En 2006, ce budget était encore particulièrement orienté vers les audits. Trois ingénieurs étaient affectés chez Sibelga à l'accompagnement des communes dans la gestion de ces dossiers. Leur rôle était de déterminer les projets intéressants à confier pour audit à des professionnels et bureaux d'études et d'assurer le suivi de cette relation technique. Ainsi, en 2006, 32 audits éclairage et 34 audits chauffage ont été réalisés. Parallèlement, Sibelga a accompagné la réalisation de 60 dossiers d'exécution et 40 projets d'engineering, répartis équitablement entre ceux consacrés à l'éclairage et ceux portant sur le chauffage et la ventilation.

Il a été décidé que les budgets d'audit seront convertis en 2007 en budget de réalisation. Effectivement, sur les trois derniers exercices, la plupart du potentiel des bâtiments publics bruxellois en matière d'éclairage et de chauffage a été audité et, désormais, c'est la réalisation qu'il faudra accompagner selon les procédures et réglementations spécifiques auxquelles sont soumises les communes (cahier des charges, appels d'offres, attribution des marchés, réalisation, etc).

Un budget Utilisation rationnelle de l'énergie pour 2007 multiplié par trois.

Le succès rencontré au cours des exercices 2005 et 2006, tant dans le secteur résidentiel que dans les bâtiments communaux, a conduit les autorités régionales à multiplier par trois le budget 2007, soit près de 12 millions d'euros. 11,3 millions d'euros seront octroyés sous forme de primes.

Ainsi, un accent particulier est porté sur de nouvelles primes à l'isolation des logements pour les ménages et le logement collectif.

Celles qui concernent les équipements électroménagers et le chauffage sont maintenues, voire augmentées, mais restreintes

“ La protection cathodique est une technique de protection des tuyaux en acier contre la corrosion ”.



“ Nous sommes les seuls gestionnaires de réseaux en Belgique à réaliser nous-mêmes la protection cathodique de nos conduites. Chaque année, nous réalisons des forages de plusieurs dizaines de mètres pour y installer des anodes sacrificielles ”.

Les conduites de gaz en acier – Sibelga en compte une proportion importante dans son réseau - doivent être protégées contre la corrosion par électrolyse. Il existe deux techniques de protection, souvent utilisées conjointement. La protection passive consiste à enrober l'extérieur de la conduite afin de l'isoler électriquement (enrobage d'asphalte, par exemple). La protection active, dite cathodique, tend à inverser le phénomène de la corrosion en utilisant de l'électricité. On force l'électricité présente sur les conduites en acier à quitter le réseau et on la concentre sur des anodes qui vont se corroder en lieu et place des conduites. Ces anodes ont une durée de vie d'une dizaine d'années. C'est pour introduire ces anodes sacrificielles dans le sol que Mathias Lautelin explique la nécessité des forages. Dans d'autres cas, l'anode est souvent placée dans des tranchées mais, à Bruxelles, les opportunités de réaliser des tranchées longues de plusieurs dizaines de mètres sont rares.

Cela paraît simple mais, ensuite, il faut une surveillance de tous les instants car il ne faut pas que l'électricité trouve à s'échapper via d'autres conducteurs présents en sous-sol (Vivaqua, Infrabel, STIB, etc). Une équipe de 6 personnes s'occupe donc de la protection cathodique et réalise continuellement des mesures. Le jeu en vaut la chandelle puisqu'il s'agit de préserver des conduites qui, ainsi, resteront en exploitation plus longtemps...

Sibelga...

Assure depuis septembre 2006 de façon unique et clarifiée la gestion des réseaux et les missions de service public qui y sont liées, en ce compris la totalité de l'opérationnel technique.

Est désormais un groupe d'un petit millier de personnes exerçant leur métier et tendant vers un objectif commun.

Poursuit le développement et l'installation de ses ressources informatiques propres devant lui assurer autonomie et indépendance.

Constitue ses équipes en recherchant des compétences et en recrutant essentiellement en région bruxelloise.



aux choix des appareils les plus performants actuellement sur le marché.

Un renforcement des primes en faveur de l'énergie solaire tant pour les particuliers que pour les logements collectifs se caractérisera par une augmentation des montants octroyés, mais aussi une simplification des procédures administratives. C'est notamment le cas par le regroupement en une seule prime des primes octroyées par Bruxelles Environnement et Sibelga.

Un set de primes a été étudié tout particulièrement pour répondre aux spécificités des logements collectifs.

Dans le secteur tertiaire, l'augmentation du montant des primes pour le recours aux énergies renouvelables et des travaux pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments est sensible.

Enfin, toutes les institutions publiques pourront désormais bénéficier des primes prévues pour le secteur tertiaire.

Mesures sociales

En 2006, les prestations sociales assurées par Sibelga ont représenté un budget de l'ordre de 10,5 millions d'euros.

L'ordonnance sur le droit à l'énergie pour les clients résidentiels prévoit un ensemble de mesures mises en œuvre en 2006.

Il s'agit de :

- Un processus de recouvrement des factures laissant un délai suffisant au client pour le paiement et la négociation éventuelle d'un plan de paiement ont été définis. A titre d'exemple, Sibelga a accordé près de 32 000 délais de paiement pour des sommes supérieures à 13 millions d'euros.
- A défaut de paiement ou de respect du plan de paiement, le placement d'un limiteur de puissance 6 ampères est prévu. Plus de 14 000 ménages ont été concernés en 2006. Les coûts de mise en place et d'enlèvement des limiteurs sont pris en charge dans le budget.
- Un tarif social spécifique est accordé à certaines catégories de clients, soit un avantage annuel pour le bénéficiaire de plus de 80 euros (HTVA). En Région de Bruxelles-Capitale, 20 516 ménages bénéficient de ce tarif en électricité et 15 187 ménages bénéficient du tarif social spécifique en gaz naturel.

A partir du 1^{er} janvier 2007, Sibelga est entré dans un nouveau rôle spécifique de "fournisseur social", tel que défini par la nouvelle ordonnance de décembre 2006 relative à l'organisation du marché libéralisé.

Service ombudsman.

Conformément aux ordonnances de 2001 et 2004 organisant le marché de l'énergie, le Conseil d'administration a approuvé en décembre 2004 la mise en place et le règlement de fonctionnement du service Ombudsman.

Pour son deuxième exercice, le service de médiation a enregistré près d'un millier de demandes d'intervention, soit par écrit, soit par téléphone, soit par e-mail, soit par visite.

Seuls quelque 507 dossiers ont été ouverts suite à la réception d'un écrit ou à une demande verbale introduite sur place. Les dossiers ne peuvent être ouverts sur appel téléphonique puisque cette forme de recours est exclue du règlement de fonctionnement.

Après un premier examen, un certain nombre de plaintes (154 dossiers) ont été déclarées irrecevables car ne respectant pas les conditions d'admissibilité. Selon le cas, ces plaintes ont été dirigées vers le service "clientèle" de la société associée ou vers le service "travaux clients" de Sibelga. Les clients dont les plaintes concernaient les deux autres régions du pays ont été dirigés vers les régulateurs régionaux.

Les 353 plaintes recevables ont presque toutes été traitées dans les délais prévus. La plupart se sont résolues en faveur du client et dans les autres cas à l'amiable. 23 dossiers restaient en suspens à fin décembre.

Cette deuxième année de fonctionnement a été marquée par une forte augmentation du nombre de dossiers introduits, notamment au cours du 2^{ème} semestre 2006.

Cette situation résulte de la combinaison de plusieurs éléments déroutants et inhabituels pour la clientèle résidentielle :

- Octroi de l'allocation "gaz naturel" du gouvernement fédéral ;
- Communication des codes EAN à la clientèle libéralisée ;
- Sollicitations commerciales des fournisseurs d'énergie.

Les clients étaient à la recherche d'information et de conseils quant à leurs droits et obligations à la veille de l'ouverture du marché.

Il s'en est suivi un engorgement des centres d'appel téléphonique de Sibelga, des fournisseurs et du régulateur régional.



Sibelga et la gestion technique des réseaux

Réseau de distribution d'électricité

Près de 34,3 millions d'euros ont été investis en 2006 dans le réseau bruxellois de distribution d'électricité.

Alors que le réseau total de distribution est composé de 6 262 kilomètres, 134,6 kilomètres de câbles ont été posés au cours de l'année 2006, qu'ils viennent en remplacement ou en extension du réseau existant : 53,9 kilomètres relevaient de la moyenne tension et 80,7 kilomètres de la basse tension.

Au cours de l'année 2006, le poste de fourniture haute tension "UCL / Woluwe" a fait l'objet d'une rénovation complète.

Les postes de répartition haute tension "Chasse", "Erasmus", "Globe" et "Albert" ont été rénovés entièrement.

Cinq transformateurs de mise à la terre ont été placés dans des postes où le neutre était isolé.

47 nouvelles cabines de transformation ont été équipées et des travaux d'investissement ont été réalisés dans 164 cabines réseau existantes. Ces travaux vont d'une rénovation complète au remplacement d'un des éléments, tel qu'un tableau haute tension ou basse tension ou encore un transformateur.

Comme chaque année, de gros efforts ont été fournis en vue de l'élimination des transformateurs à l'askarel (PCB). En 2006, 69 postes ont été remplacés dans la région de Bruxelles-Capitale. Il restait, au 1^{er} janvier 2007, 113 transformateurs à l'askarel à éliminer. Sibelga respecte ainsi à la lettre le plan d'étalement dans le temps établi en concertation avec la Région de Bruxelles-Capitale. Des dérogations avaient été accordées aux gros utilisateurs, moyennant le respect de plans d'étalement. L'objectif était d'étaler dans le temps l'opération d'élimination des transformateurs impropres, à la demande des fabricants européens qui ne peuvent fournir les nouveaux équipements nécessaires.



“ Nous rénovons et standardisons les postes de détente. C’est tout profit pour nous mais également pour le client ”.



“ Les postes de détente réseaux et les cabines clients sont réellement des endroits stratégiques sur le réseau de distribution du gaz naturel. Leur rénovation est progressive ”.

Sur les réseaux gaziers, les postes de détente sont des endroits stratégiques. C’est là que la pression du gaz naturel est progressivement abaissée de la haute pression, dans les conduites du transporteur, jusqu’à la basse pression (24 mbar) pour les utilisateurs domestiques. Fluxys, le transporteur belge, nous livre le gaz naturel à moyenne pression, inférieur à 15 bar. Sur notre réseau moyenne pression, il y a ainsi 429 postes de détente réseaux qui desservent tout notre réseau basse pression où sont raccordés la majorité de nos clients. On ne trouve pas moins de 1 700 postes de détente clients alimentant nos plus gros clients. Comme l’explique Mathias Lautelin, ce sont les postes de détente réseaux que l’on rénove progressivement, en visant à leur standardisation.

Branchements basse tension

- 628 nouveaux raccordements
- 272 remplacements suite à un défaut
- 406 travaux divers (renforcements, déplacements)
- 2 789 branchements basse tension transférés dont 2 012 complètement renouvelés suite au renouvellement du réseau en voirie.

Compteurs basse tension

- 6 359 placements de nouveaux compteurs
- 3 535 remplacements et remplacements systématiques de compteurs à déclasser
- 2 056 déplacements / renforcements.



“ Nous sommes les seuls distributeurs de gaz à réaliser nous-mêmes des forages Williamson “.



“ Nous avons passé un accord avec nos confrères de Wallonie. Quand ils ont besoin de cette technique qui permet de réaliser certains travaux sur les conduites de gaz, tout en les laissant en charge, ils font appel à nous “.

Deux techniques différentes existent pour intervenir sur des conduites sans interrompre la circulation du gaz : la technique “Williamson” pour les conduites en acier et la technique “Polystopp” pour les conduites en polyéthylène. Pour des questions de sécurité, il est vivement conseillé d’éviter d’interrompre la fourniture de gaz. Les techniques brevetées à mettre en œuvre pour travailler sur un réseau sous pression nécessitent un appareillage très coûteux.

Comme l’explique Mathias Lautelin, un accord de répartition des rôles est en projet avec certains gestionnaires de réseaux wallons. La technique “Williamson” sera la spécialité de Bruxelles qui interviendra chez les Wallons à leur demande. Et vice-versa pour la technique “Polystopp”.

Réseau de distribution du gaz naturel

19,5 millions d’euros ont été investis en 2006 dans le réseau bruxellois de distribution du gaz naturel.

En 2006, alors que le réseau de gaz naturel comprend 2 816 kilomètres, 3,8 kilomètres de canalisations ont été posées en moyenne pression et 44,3 kilomètres en basse pression. La presque totalité de ces poses en basse pression s’inscrit dans le plan de remplacement systématique des anciens réseaux en fonte et fibrociment par des conduites en polyéthylène.

En 2006, 7 nouvelles cabines de quartier ont été installées et 3 renouvelées. 35 nouvelles cabines clients ont été réalisées.

Branchements

- 710 nouveaux branchements
- 269 remplacements suite à un défaut
- 2 386 branchements basse pression transférés dont 1 364 complètement renouvelés suite au renouvellement du réseau.

Compteurs

- 4 424 placements de nouveaux compteurs
- 907 compteurs renforcés ou déplacés
- 8 454 remplacements systématiques de compteurs vieux de plus de 30 ans (arrêté royal du 3 janvier 1989).



Informations légales et statutaires



Organes de gestion et de contrôle

Comité directeur

(au 07.05.2007)

Président

Pierre MUYLLE

Membres

Saïd BENALLEL

Georges DESIR

Sylviane FRIEDLINGSTEIN

Benoît GOSSELIN

Roger HENRY

Azeddine LIZANI

Jacques MARTROYE de JOLY

Marie-Paule MATHIAS

Walter PEERAER

Roland PETIT-JEAN

André SARENS

Philippe van CRANEM

Emmanuel VERHEGGHEN

Willy YSABEAUX

Directeur général

Luc HUJOEL

Secrétaire

Philippe MASSART

Direction

(au 07.05.2007)

Luc HUJOEL, Directeur général

David CARLIEZ, Asset Management

Patrick CLAESSENS, Gestion Accès aux Réseaux

Philippe COLIN, IT

Philippe MASSART, Communication

Jean PERBAL, Gestion des Réseaux

Katelijne VAN OVERWALLE, Human Resources

Luc ZABEAU, Finances

Messieurs Bernard MASSET et Jan VAN DEN BOSSCHE et Madame Karine LALIEUX ont démissionné de leurs fonctions de membre du Comité Directeur de Sibelga avec respectivement effet au 31 août 2006, 15 septembre 2006 et 30 novembre 2006.

Messieurs André SARENS et Emmanuel VERHEGGHEN et Madame Marie-Paule MATHIAS ont été désignés en vue d'achever les mandats de membre du Comité Directeur précédemment détenus respectivement par Messieurs Bernard MASSET et Jan VAN DEN BOSSCHE et Madame Karine LALIEUX.

Toutes ces propositions ont été entérinées par le Conseil d'administration de Sibelga lors de ses réunions des 25 septembre 2006 et 26 février 2007.



Conseil d'administration

(au 07.05.2007)

Président

Pierre MUYLLE

Premier Vice-Président

Georges DESIR

Second Vice-Président

Walter PEERAER

Administrateurs

Mohamed AZZOUZI

Geneviève BECHET (démissionnaire)

Saïd BENALLEL

Mostafa BENTAHA (démissionnaire)

Corinne BRIOT

Martha BUYSSCHAERT

Pierre CERCKEL (démissionnaire)

André CHAPPUIS

Christiane CHAUVAUX-BAEGHE

Zohra CHBARAL

François CHEVALIER (démissionnaire)

Hendrik DE PAUW (démissionnaire)

Olivier DE RIEMAECKER (*)

Claude DEBODT

Ginette DEBUYCK

Dries DELEENHEER

Patrick DENIS (*)

Willem DRAPS

Luc FRANKIGNOULLE (*)

Sylviane FRIEDLINGSTEIN

Philippe GILLIS (démissionnaire)

Benoît GOSSELIN

Anne GRAUWELS

Myriam HENDRICK

Roger HENRY

Griet HEYVAERT (*)

Christian JACQUES

Luc KARKAN

Naoual LAARISSI (*)

Karine LALIEUX (démissionnaire)

Pierre LARDOT

Michel LAURENT

Didier LÉCHAUDÉ

Azeddine LIZANI

Jacques MARTROYE de JOLY

Marie-Paule MATHIAS (*)

Jean MELCHIOR

Anne MONSEU

Jeanne MOREAU

Bernard NOËL

Claudine PEETERS (démissionnaire)

Jean PERBAL (démissionnaire)

Roland PETIT-JEAN

Alain PIRET

Patrick PIRON (démissionnaire)

Philippe PIVIN

Willy RAES

Mahfoudh ROMDHANI

André SARENS (*)

Eric SAX

Philippe SOMMEREYNS (démissionnaire)

Thierry UYLENBROECK

Robert VAN BRUSSEL

Philippe van CRANEM

Jan VAN DEN BOSSCHE

Jean-Paul VAN LAETHEM

Luc VAN NUFFEL (*)

Marc VANDE WEYER

Jacques VEDRIN (démissionnaire)

Emmanuel VERHEGGHEN (*)

Annemie VERMEYLEN

Laurent VLEMINCKX

Willy YSABEAUX

Expert auprès du Président

Christian VIAENE

Directeur général

Luc HUJOEL

Secrétaire

Philippe MASSART

(*) La nomination des intéressés sera proposée au cours de l'Assemblée générale du 18 juin 2007.

Collège des commissaires

(au 07.05.2007)

Présidente

Chantal DE SAEGER

Premières Vice-Présidentes

Fathiya ALAMI (démissionnaire)

Fouziya MEKKAOUI (*)

Martine SPITAEELS

Second Vice-Président

Karina BINOYE (*)

Livin DU TOIN (démissionnaire)

Commissaires

Ahmed BAIROUK (*)

Michel BARNSTIJN

Mohammed BOUKANTAR

M'hammed BOUMAHDI

Christine BOURDEAUX (*)

Fabrizio BUCELLA

Michel BRUYLANT

Françoise CARTON de WIART

Josiane COHEN-WELLEKENS

Laurent COPPENS (démissionnaire)

Julia DE BIE

Roger de NEVE de RODEN (démissionnaire)

Béatrice de SPIRLET

Josiane DESMET

Philippe DESPREZ

Eric DEWANDELEER (démissionnaire)

Fatima EL BELGHITI

Xavier GEELS (démissionnaire)

Henk JOYE (démissionnaire)

Alan KEEPEN

Georg KELLETER (démissionnaire)

Edgar KESTELOOT

Micheline MAGERA

Serge MAGNUS (démissionnaire)

Antoine MAZY

Hassane MOKHTARI (démissionnaire)

Kim MÖRIC (démissionnaire)

Houria OUBERRI

Françoise PERE (*)

Christine POCHE (*) (démissionnaire)

Johan POEDTS (démissionnaire)

Walter PUTMAN

Agnès SPILLIAERT-VANDEN BREMT

Marc C. STERPIN

Mustapha TAHER

Sevket TEMIZ

Marc TRIEST (*)

Philippe TROUSSON

Rudi VAN DEN ABBEELE (démissionnaire)

Erik VAN LEEMPUTTEN (démissionnaire)

Michel VANDERMERGEL

David VANGULICK (démissionnaire)

Anne-Marie VANPEVENAGE

Pierre WERY (démissionnaire)

Eric WEYCKMANS

Khalid ZIAN

Commissaire-réviseur

Alain SERCKX

Secrétaire

Philippe MASSART

Comités de secteur

(au 07.05.2007)

Ouest

Electricité

Président

Roger HENRY

Vice-Président

Didier LÉCHAUDÉ

Administrateurs

Mariem BOUSELMATI

Béatrice CHARLIER

Viviane COCAGNE (démissionnaire)

Marianne COURTOIS (*)

Patricia DE VLEESCHOUWER

Claude DEBODT

Ann-Kristien DEVLOO

Boris DILLIES

Philippe GILLIOT (démissionnaire)

Naoual LAARISSI (*)

Bernard MASSET

Jean MELCHIOR

Roger NENAIN

Houria OUBERRI

Walter PEERAER

Jean PERBAL (démissionnaire)

Willy RAES

André SARENS (*)

Eric SAX

Philippe SOMMEREYNS (démissionnaire)

Jacques TEGHEM (*)

Jan VAN DEN BOSSCHE

Jacques VEDRIN (démissionnaire)

Emmanuel VERHEGGHEN (*)

Directeur général

Luc HUJOEL

Conseiller

Christian VIAENE

Secrétaire

Philippe MASSART

Gaz

Président

Philippe PIVIN

Vice-Président

Didier LÉCHAUDÉ

Administrateurs

Mostafa BENTAHHA (démissionnaire)

Jutta BUYSE (*)

François CHEVALIER (démissionnaire)

Thierry de LE HOYE

Patrick DENIS (*)

Christian DESMET (démissionnaire)

Prosper DEVEEN

Griet HEYVAERT (*)

Ridoïn HLIMI

Azeddine LIZANI

Jacques MARTROYE de JOLY

Bernard MASSET

Marc MICHELSENS

Jean PERBAL (démissionnaire)

André SARENS (*)

Said TAHRI (*)

Patrick THAIRET

Anne VAN OBOST (démissionnaire)

Marc VANDE WEYER

Directeur général

Luc HUJOEL

Conseiller

Christian VIAENE

Secrétaire

Philippe MASSART

Sud

Président

Pierre MUYLLE

Vice-Président

Bernard MASSET

Administrateurs

Mohamed AZZOUZI

Saïd BENALLEL

Martha BUYSSCHAERT

Pierre CERCKEL (démissionnaire)

André CHAPPUIS

Hendrik DE PAUW (démissionnaire)

Olivier DE RIEMAECKER (*)

Ginette DEBUYCK

Dries DELEENHEER

Luc FRANKIGNOULLE (*)

Sylviane FRIEDLINGSTEIN

Philippe GILLIS (démissionnaire)

Benoît GOSSELIN

Anne GRAUWELS

Myriam HENDRICK

Luc KARKAN

Karine LALIEUX (démissionnaire)

Pierre LARDOT

Michel LAURENT

Didier LÉCHAUDÉ

Marie-Paule MATHIAS (*)

Anne MONSEU

Walter PEERAER

Jean PERBAL (démissionnaire)

Roland PETIT-JEAN

Alain PIRET

Patrick PIRON (démissionnaire)

Mahfoudh ROMDHANI

André SARENS (*)

Thierry UYLENBROECK

Robert VAN BRUSSEL

Jean-Paul VAN LAETHEM

Luc VAN NUFFEL (*)

Willy YSABEAUX

Directeur général

Luc HUJOEL

Conseiller

Christian VIAENE

Secrétaire

Philippe MASSART

Est

Electricité

Président

Georges DESIR

Vice-Président

Didier LÉCHAUDÉ

Administrateurs

Geneviève BECHET (démissionnaire)

Christiane CHAUVAUX-BAEGHE

Carla DEJONGHE

Isabelle DESIR

Christian JACQUES

Bernard MASSET

Claudine PEETERS (démissionnaire)

Jean PERBAL (démissionnaire)

Alain PIRET

Jean-Luc ROBERT

André SARENS (*)

Philippe van CRANEM

Pierre VANDERWAEREN

Annemie VERMEYLEN

Directeur général

Luc HUJOEL

Conseiller

Christian VIAENE

Secrétaire

Philippe MASSART

Gaz

Président

Willem DRAPS

Vice-Président

Didier LÉCHAUDÉ

Administrateurs

Geneviève BECHET (démissionnaire)

Corinne BRIOT

Zohra CHBARAL

Béatrice de SPIRLET

Olivier DEGRYSE

Jacqueline DESTREE-LAURENT

Françoise JOTTARD

Jean LAURENT

Monique LOUIS

Bernard MASSET

Thierry MOMMER

Jeanne MOREAU

Bernard NOËL

Walter PEERAER

Claudine PEETERS (démissionnaire)

Jean PERBAL (démissionnaire)

André SARENS (*)

Philippe SOMMEREYNS (démissionnaire)

Emmanuel VERHEGGHEN (*)

Jean-Claude VITOUX

Laurent VLEMINCKX

Khalid ZIAN

Directeur général

Luc HUJOEL

Conseiller

Christian VIAENE

Secrétaire

Philippe MASSART

Conformément aux articles 12 et 18 des statuts de Sibelga, les comités de secteur sont supprimés après l'Assemblée générale de 2007.

(*) La nomination des intéressés sera proposée au cours de l'Assemblée générale du 18 juin 2007.



Rapport de gestion

du conseil d'administration à l'assemblée générale des associés du 18 juin 2007
relatif aux activités de l'exercice 2006

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités de notre entreprise pendant son vingt-cinquième exercice social et soumettons à votre approbation le bilan, le compte de résultats au 31 décembre 2006, l'annexe ainsi que la répartition du bénéfice telle que celle-ci doit être opérée en vertu de l'article 63 des statuts.

I. Préliminaires

Si Sibelga fait rapport de ses activités pour son vingt-cinquième exercice social, il s'agit en réalité du quatrième exercice social dans sa configuration résultant du regroupement des activités de réseaux de distribution.

Pour rappel, la libéralisation du marché de l'électricité et du gaz est intervenue au 1^{er} juillet 2004 pour l'ensemble des clients professionnels. Ce contexte permet de comparer de manière cohérente les chiffres des exercices 2006 et 2005.

Par ailleurs, Brussels Network Operations (BNO) a été constituée le 11 mai 2006 et a démarré ses activités au 1^{er} juillet 2006. A cette date, Electrabel a en effet fait apport de sa branche d'activités "Netten Réseaux Bruxelles", exploitant les réseaux de Sibelga et du personnel y affecté, à BNO.

Le 1^{er} septembre 2006, Sibelga a racheté l'intégralité des parts détenues par Electrabel dans BNO, celle-ci devenant filiale de celle-là.

Cet apport et cette cession de parts ont été réalisés dans le cadre des décisions, prises le 27 mars 2006 par les actionnaires de Sibelga, de restructurer l'exploitation journalière de l'activité de gestion des réseaux de distribution bruxelloise en mettant anticipativement fin aux prestations de services fournies par Electrabel en vertu des statuts de l'intercommunale.



II. Rapport annuel visé aux articles 95 et 96 du Code des Sociétés

1. Commentaire sur les comptes annuels en vue d'exposer d'une manière fidèle l'évolution des affaires et la situation de la société :

Globalement, Sibelga présente pour l'exercice 2006, tous secteurs confondus, un bénéfice de 106 988 267,71€ pour 111 774 715,58€ l'exercice antérieur. Ceci constitue une diminution de 4,28%.

Le chiffre d'affaires est de 774 281 141,85€ pour 708 343 083,83€ l'exercice antérieur, ce qui correspond à une augmentation de 9,31%.

1.1. Activité Electricité

> Pour la partie relative au marché libéralisé, Sibelga a facturé une redevance d'utilisation du réseau de distribution (GRID FEE) aux fournisseurs de clients libéralisés.

Elle porte sur 51 114 points de fourniture actifs (EAN) pour 51 146 l'exercice précédent.

Les quantités distribuées sont de 3 547 236 341 kWh pour 3 466 235 052 kWh au cours de l'exercice précédent, soit une augmentation de 2,34%.

Cette activité a permis à l'entreprise de facturer 73 403 870,99€ au titre du grid fee pour 74 825 717,98€ au cours de l'exercice précédent, ce qui représente une diminution de 1,90% en raison des tarifs.

> Pour la partie relative au marché captif, Sibelga achète l'énergie en vue de la revendre à ses clients finals.

Les quantités achetées sont de 1 909 176 598 kWh pour 1 906 780 791 kWh en 2005. Celles-ci couvrent également les pertes du réseau.

Les prix moyens s'élèvent à 0,0640 €/kWh pour 0,0585 €/kWh en 2005. (+9,43%)

Ainsi, la valorisation des achats s'élève à 122 215 317,53€ pour 111 559 652,46€ en 2005, ce qui représente une augmentation de 9,55%.

Les quantités vendues s'élèvent à 1 744 880 236 kWh contre 1 743 933 694 kWh en 2005.

Celles-ci se décomposent en 129 748 768 kWh pour la haute tension et 1 615 131 468 kWh pour la basse tension.

Le prix moyen par kWh vendu est de 0,1354€ pour 0,1269€ en 2005 (+6,70%) ce qui s'explique par des ventes quasi exclusivement réalisées en basse tension et pour lesquelles le prix du kWh est supérieur à celui de la haute tension.

Il s'élève à 0,0950 €/kWh pour la haute tension contre 0,0864 €/kWh en 2005 (+9,95%) et à 0,1387 €/kWh pour la basse tension contre 0,1312 €/kWh en 2005 (+5,72%).

La valorisation des ventes s'élève à 236 294 290,54€ pour 221 258 568,84€ en 2005, ce qui représente une augmentation de 6,80%.

> Globalement, les quantités distribuées (marché libéralisé) et vendues (marché captif) se chiffrent à 5 292 116 577 kWh pour 5 210 168 746 kWh en 2005 (+1,57%).

La marge brute qui correspond à "ventes - achats" se chiffre à 124 422 838,62€ pour 119 096 416,88€ en 2005 (+4,47%).

La marge brute, à laquelle s'ajoutent d'autres produits d'exploitation y compris le GRID FEE, pour un montant de 77 964 425,47€ contre 78 436 873,85€ en 2005, doit permettre à l'entreprise de couvrir ses charges.



> Parmi les charges, relevons les frais de distribution.

Ceux-ci se chiffrent à 95 664 409,81€ contre 88 771 149,97€ (+7,77%).

La réorganisation des services et le financement des projets liés à la libéralisation ont influencé cette évolution.

Les amortissements s'élèvent à 18 344 333,77€ contre 16 063 056,50€ (+14,20%). Cette augmentation résulte notamment de désaffectations consécutives à la mise en concordance entre la situation comptable et l'inventaire physique des installations.

Ces amortissements ont été établis compte tenu des lignes directrices de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) concernant la marge bénéficiaire équitable applicable aux gestionnaires des réseaux de transport et de distribution d'électricité actifs sur le territoire belge, sans préjudice des dispositions légales relatives à la comptabilité des entreprises.

> Le résultat d'exploitation s'élève à 65 322 755,49€ contre 75 157 298,15€ en 2005 (-13,09%).

> Le résultat financier constitue une charge. Celle-ci s'élève à 3 493 510,04€ contre 4 177 868,14€ en 2005 (-16,39%).

Cette diminution de charge résulte de remboursements d'emprunts sans indemnité de remploi et de renégociations d'emprunts en cours, dans un contexte de taux d'intérêts bas ainsi que du placement des excédents de liquidités évoluant à la hausse.

> Ainsi le bénéfice de l'activité "électricité" s'élève à 61 825 345,83€ pour 70 978 471,70€ en 2005 (-12,90%) par rapport à un chiffre d'affaires de 394 755 096,19€ pour 377 673 905,41€ en 2005 (+4,52%).

Ce bénéfice se répartit à raison de 26 242 425,43€ pour le secteur "Chaussée" et de 35 582 920,40€ pour le secteur "Quai".

> La politique de dividende consiste à octroyer aux communes prises globalement un revenu comprenant la redevance de voirie, le dividende Sibelga, complété le cas échéant par le dividende Interfin, permettant d'assurer un équilibre entre les revenus octroyés à l'issue du présent exercice et les revenus octroyés à l'issue de l'exercice précédent. Ceci implique la distribution intégrale du résultat de l'activité "électricité".

1.2. Résultats de l'activité Gaz

> Pour la partie relative au marché libéralisé, Sibelga a facturé une redevance d'utilisation du réseau de distribution (GRID FEE) aux fournisseurs de clients libéralisés.

Elle porte sur 23 961 points de fourniture actifs (EAN) pour 24 093 au cours de l'exercice précédent. Les quantités distribuées sont de 3 801 802 820 kWh pour 3 946 728 570 kWh au cours de l'exercice précédent, soit -3,67%. Cette activité a permis à l'entreprise de facturer 22 440 738,53€ au titre du grid fee pour 23 277 960,98€ au cours de l'exercice précédent, soit -3,60%.

> Pour la partie relative au marché captif, l'entreprise a acheté 6 851 000 532 kWh pour 6 897 928.457 kWh en 2005.

Les prix moyens s'élèvent à 0,023132 €/kWh pour 0,020408 €/kWh en 2005 (+13,35%).

Ainsi, la valorisation des achats s'élève à 158 480 409,26€ pour 140 771 726,51€ en 2005, soit +12,58%.

Les quantités vendues correspondent aux quantités achetées. Celles-ci se décomposent en 6 252 648 338 kWh pour les usages domestiques et 598 352 194 kWh pour les usages non domestiques (en diminution).

Les quantités vendues sont bien entendu influencées par les degrés-jours. Le déficit par rapport aux degrés-jours normaux a été de 203 degrés en 2006 pour 182 degrés en 2005.

Le prix moyen par kWh vendu est de 0,041244€ pour 0,034543€ en 2005 (+19,40%). Cette évolution a fortement été influencée par l'évolution des paramètres lga et lgd.



Le prix moyen s'élève à 0,042093 €/kWh pour les usages domestiques contre 0,035969 €/kWh en 2005 (+17,03%) et à 0,032369 €/kWh pour les usages non domestiques contre 0,022833 €/kWh en 2005 (+41,76%).

La valorisation des ventes s'élève à 282 561 143,74€ pour 238 272 131,10€ en 2005 (+18,59%).

> Globalement, les quantités distribuées (marché libéralisé) et vendues (marché captif) se chiffrent à 10 652 803 352 kWh pour 10 844 656 991 kWh en 2005 (-1,77%), ce qui constitue une évolution cohérente avec celle des degrés-jours (-0,94%).

La marge brute qui correspond à "ventes - achats" se chiffre à 124 080 734,48€ pour 97 500 404,59€ en 2005 (+27,26%).

La marge brute, à laquelle s'ajoutent d'autres produits d'exploitation pour un montant de 24 487 643,46€ contre 24 447 085,87€ en 2005, doit permettre à l'intercommunale de couvrir ses charges.

> Parmi les charges, relevons les frais de distribution. Ceux-ci se chiffrent à 49 530 988,91€ contre 48 912 652,41€ (+1,26%).

Les amortissements s'élèvent à 12 773 398,97€ contre 12 172 678,36€ en 2005 (+4,93%).

Ceux-ci ont été établis, comme en électricité, compte tenu des lignes directrices de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG).

> Le résultat d'exploitation s'élève à 48 613 480,94€ contre 45 104 366,54€ en 2005 (+7,78%).

> Le résultat financier constitue une charge. Celle-ci s'élève à 941 917,82€ contre 1 600 607,42€ en 2005 (-41,15%).

Comme en électricité, des efforts ont été réalisés en vue de renégocier des emprunts en cours et de placer sans risque des excédents de liquidités en hausse.

> Ainsi, le bénéfice de l'activité gaz, s'élève à 45 162 921,88€ pour 40 796 243,88€ en 2005 (+10,70%) par rapport à un chiffre d'affaires de 379 526 045,66€ pour 330 669 178,42€ en 2005 (+14,78%).

Ce bénéfice se répartit à raison de 23 467 099,33€ pour le secteur "Chaussée" et de 21 695 822,55€ pour le secteur "Quai".

> La politique de dividende vise à octroyer aux communes prises globalement un revenu au minimum équivalent à l'exercice antérieur compte tenu de la redevance de voirie. La distribution intégrale des résultats de l'exercice pour l'activité "gaz" permet de rencontrer cet objectif.

2. Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice.

La libéralisation complète du marché de l'électricité et du gaz au 1^{er} janvier 2007 a eu les effets suivants :

> La clôture des comptes clients de Sibelga, alimentés par défaut par Electrabel Customer Solutions (ECS), a fait l'objet d'une convention de clôture des comptes, signée le 23 novembre 2006.

A ce jour, nous ne sommes pas encore en mesure de finaliser le dossier.

Toutefois, la convention prévoit un règlement définitif au plus tard au 30 juin 2007. Compte tenu des estimations des produits y afférents ainsi que des charges liées aux moyens additionnels en vue de recouvrer les créances et des contrepassations pour créances irrécouvrables, il est incontestable que la clôture de ce dossier laissera un résultat positif en faveur de l'intercommunale.

> La disparition des clients captifs de l'intercommunale a des répercussions au niveau des comptes en entraînant :

- d'une part, la disparition des immobilisations incorporelles, relatives aux apports de valeurs immatérielles et de droits définis aux articles 7 et 11 des statuts, inscrites à l'actif du bilan ainsi que de leur contrepartie, représentée par les parts immatérielles du capital social inscrits au passif du bilan ;
- d'autre part, l'application de la convention portant sur l'équilibre dans les activités de fourniture d'électricité et de gaz et de gestion de réseau en Région de Bruxelles-Capitale implique la montée en puissance d'Interfin dans le capital social de Sibelga, où elle détiendra -avec effet au 1^{er} janvier 2007 -près de 70% des parts matérielles au lieu de 50% précédemment.

Il en résulte que la répartition bénéficiaire est réalisée en conformité avec les statuts, en proportion des différents types de parts sociales, telles qu'elles ont été détenues au cours de l'exercice écoulé correspondant à la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006.

3. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

La libéralisation complète du marché de l'électricité et du gaz, évoquée au point précédent, implique que l'intercommunale se focalise sur son métier de gestionnaire de réseaux de distribution et qu'à ce titre, son chiffre d'affaires sera constitué quasi exclusivement des redevances d'utilisation de réseaux par les fournisseurs (GRID FEE).

4. Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement.

Néant.

5. Indications relatives à l'existence de succursales de la société.

Néant.

6. Le bilan fait apparaître une perte reportée ou le compte de résultats fait apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice.

Néant.

7. Toutes les informations qui doivent y être insérées en vertu du présent code.

Néant.

8. L'utilisation des instruments financiers par la société.

L'intercommunale disposant d'excédents de trésorerie suit une politique de type "bon père de famille" qui consiste à placer ces excédents en SICAV de trésorerie dont le risque est extrêmement réduit (cotations AAA ou AA). De surcroît, elle a élaboré une politique plus dynamique de gestion d'une partie de ces excédents tout en prenant un minimum de risques.

En conclusion, nous vous prions de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés.



Administration et surveillance

Elections

Vous aurez à procéder, au cours de cette Assemblée, à l'élection :

- de trois administrateurs, appelés à achever les mandats précédemment détenus par Madame Karine LALIEUX et Messieurs Mostafa BENTAHIA et Jacques VEDRIN, démissionnaires ; la Ville de Bruxelles a désigné Madame Marie-Paule MATHIAS et la Commune de Forest a désigné Madame Naoual LAARISSI et Monsieur Patrick DENIS pour les remplacer.
- de six administrateurs, appelés à achever les mandats précédemment détenus par Madame Geneviève BECHET et Messieurs Pierre CERCKEL, François CHEVALIER, Hendrik DE PAUW, Philippe GILLIS, Jean PERBAL, Patrick PIRON et Philippe SOMMEREYNS, démissionnaires ; la société associée a désigné Madame Griet HEYVAERT et Messieurs Olivier DE RIEMAECCKER, Luc FRANKIGNOULLE, André SARENS, Luc VAN NUFFEL et Emmanuel VERHEGGHEN pour les remplacer.
- de quatre administrateurs de secteur, appelés à achever les mandats précédemment détenus par Mesdames Viviane COCAGNE et Anne VAN OBOST et Messieurs Christian DESMET et Philippe GILLIOT, démissionnaires ; la commune de Forest a désigné Mesdames Jutta BUYSE et Marianne COURTOIS et Messieurs Saïd TAHRI et Jacques TEGHEM pour les remplacer.
- de trois commissaires, appelés à achever les mandats précédemment détenus par Madame Fathiya ALAMI et Messieurs Roger de NEVE de RODEN et Hassane MOKHTARI, démissionnaires ; la commune d'Uccle et la commune de Forest ont respectivement désigné Madame Fouziya MEKKAOUI, Monsieur Ahmed BAIROUK et Madame Françoise PERE pour les remplacer.
- d'un commissaire, appelé à achever le mandat précédemment détenu par Monsieur David VANGULICK, démissionnaire ; la société associée a désigné Madame Christine Pochet pour le remplacer.
- de trois commissaires, appelés à achever les mandats précédemment détenus par Madame Christine Pochet et Messieurs Laurent COPPENS, Eric DEWANDELEER, Livin DU TOIN, Xavier GEELS, Henk JOYE, Georg KELLETER, Serge MAGNUS, Johan POEDTS, Rudi VAN DEN ABBEELE, Erik VAN LEEMPUTTEN et Pierre WERY, démissionnaires ; la société associée a désigné Mesdames Karina BINOYE et Christine BOURDEAUX et Monsieur Marc TRIEST pour les remplacer.

Il est à noter que Madame Claudine PEETERS et Monsieur Kim MORIC ont démissionné de leurs fonctions respectives d'administratrice et de commissaire en représentation de la commune de Woluwe-Saint-Lambert.

Vous aurez, enfin, à procéder à la réélection ou au remplacement de Monsieur A. Serckx, commissaire-réviseur, dont le mandat prend fin après la tenue de cette Assemblée. Ce dernier mandat, qui sera ainsi conféré, se terminera immédiatement après la tenue de l'Assemblée générale de 2010.

Décharge

Nous vous prions de bien vouloir donner, par un vote spécial, décharge à vos administrateurs, commissaires et commissaire-réviseur de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2006.

Suite aux élections communales du 8 octobre 2006 et, par conséquent, au renouvellement général des conseils communaux, vous serez appelés à procéder, au cours de cette Assemblée, à l'élection des membres du Conseil d'administration et du Collège des commissaires qui auront été désignés par les conseils communaux des communes associées, ainsi qu'à celle des représentants de la société privée associée au sein de ces mêmes organes.

Les mandats ainsi conférés prendront fin immédiatement après l'Assemblée générale de 2013.

Conformément aux articles 12 et 18 des statuts de Sibelga, les Comités de secteur sont supprimés après l'Assemblée générale de 2007.

Si vous approuvez le bilan, le compte de résultats, l'annexe et la répartition bénéficiaire, les soldes de dividendes revenant aux associés seront mis en paiement à la fin du mois de juin 2007.

Bruxelles, le 7 mai 2007
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Comptes annuels 2006

Bilan

 au 31 décembre

Actif	2006 EUR	2005 EUR
ACTIFS IMMOBILISES	912 983 403,40	892 739 125,10
II. Immobilisations incorporelles	171 571 312,18	171 571 312,18
III. Immobilisations corporelles	736 445 400,16	720 481 365,77
A. Terrains et constructions	18 022 689,84	16 807 929,04
B. Installations, machines et outillage	701 442 791,18	691 691 139,03
C. Mobilier et matériel roulant	16 060 400,76	10 960 136,76
E. Autres immobilisations corporelles	919 518,38	1 022 160,94
IV. Immobilisations financières	4 966 691,06	686 447,15
A. Entreprises liées	4 414 719,58	134 231,58
1. Participations	4 414 719,58	134 231,58
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	550 341,00	550 341,00
1. Participations	550 341,00	550 341,00
C. Autres immobilisations financières	1 630,48	1 874,57
1. Actions et parts	288,33	536,22
2. Créances et cautionnements en numéraire	1 342,15	1 338,35
ACTIFS CIRCULANTS	591 316 153,87	557 816 241,71
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	10 130 024,02	11 378 777,20
A. Stocks	6 512 468,74	6 920 241,13
1. Approvisionnements	6 512 468,74	6 920 241,13
B. Commandes en cours d'exécution	3 617 555,28	4 458 536,07
VII. Créances à un an au plus	151 259 711,65	141 047 737,81
A. Créances commerciales	129 301 536,19	115 087 113,30
B. Autres créances	21 958 175,46	25 960 624,51
VIII. Placements de trésorerie	89 976 077,68	80 578 050,65
B. Autres placements	89 976 077,68	80 578 050,65
IX. Valeurs disponibles	9 967 493,67	3 345 980,42
X. Comptes de régularisation	329 982 846,85	321 465 695,63
TOTAL DE L'ACTIF	1 504 299 557,27	1 450 555 366,81



Commentaire de l'actif

II. Immobilisations incorporelles

Apports de valeurs immatérielles et de droits définis aux articles 7 et 11 des statuts.

III. Immobilisations corporelles

Cette rubrique enregistre la valeur des immobilisations corporelles, sous déduction des interventions de la clientèle et des amortissements.

IV. Immobilisations financières

A.1. Entreprises liées - Participations

- Souscriptions au capital social des sociétés Metrix (€118 400,00 / €118 400,00), Sibelga Operations (€18 800,00 / €18 800,00) et Brussels Network Operations (€4 280 488,00 / €-).
- Quote-part non libérée lors de la souscription au capital social de la société Sibelga Operations (€- 2 968,42 / €- 2 968,42).

B.1. Autres entreprises avec lien de participation - Participations

Souscription de parts variables du capital social de la société MRCO -Indexis.

C. Autres immobilisations financières

1. Actions et parts
 - Souscription de parts de coopérateur de "Mécanographie de Liège" (€- / €247,89).
 - Souscription d'une part de Laborelec (€288,33 / €288,33).
2. Créances et cautionnements en numéraire
 - Garanties diverses (€1 342,15 / €1 338,35).

VI. Stocks et commandes en cours d'exécution

A.1. Stocks -Approvisionnements

Valorisation du stock magasin sis Quai des Usines.

B. Commandes en cours d'exécution

Dépenses engagées pour des travaux en cours d'exécution.

VII. Créances à un an au plus

A. Créances commerciales

- Créances pour fournitures d'énergie électricité et gaz (€102 216 610,08 / €67 609 441,04).
- Créances pour travaux divers, éclairage public, signalisation, redevances de réseaux Accès et Transit (distribution et transport), ... (€25 646 988,07 / €37 225 136,06).
- Créances douteuses pour consommations électricité et gaz (€116 516,60 / €505 602,30) et pour travaux divers (€405 287,59 / €365 639,47).
- Factures et notes de crédit à établir notamment dans le cadre de mesures tarifaires, de consommations HT-GG et de frais de gestion des filiales (€916 133,85 / €9 381 294,43).

B. Autres créances

- Avances de cotisations sur l'énergie (€4 171 420,51 / €3 732 970,75).
- Montants à recevoir de la T.V.A. (€4 601 923,94 / €2 268 974,62) et de l'O.N.S.S. (€156 218,52 / €-).
- Créances pour dégâts occasionnés au réseau (€599 003,95 / €341 079,66).
- Cautionnements versés pour travaux (€166 920,61 / €166 920,61).

- Cotisations OSP, fédérales et diverses restant à récupérer sur les clients captifs (€931 982,43 / €2 133 567,16).
- Avances de trésorerie à valoir sur les dividendes (€5 253 004,80 / €10 506 009,60).
- Enrôlement pour le financement des Missions de Service Public en vertu de l'article 26 de l'Ordonnance du 19.07.2001 (€3 289 170,58 / €3 352 460,81).
- Créance vis-à-vis d'Electrabel pour la vente d'énergie "électricité" et "gaz" au profit des clients captifs Sibelga (€2 241 365,99 / €2 316 960,92).
- Divers montants restant à récupérer (€547 164,13 / €1 141 680,38).

VIII. Placements de trésorerie

B. Autres placements

Situation des placements auprès de diverses banques.

IX. Valeurs disponibles

Situation des comptes à vue ouverts auprès de diverses banques.

X. Comptes de régularisation

- Valeur estimée des consommations d'énergie livrées mais non relevées (€153 116 870,45 / €160 371 457,80).
- Solde des capitaux-pensions dont les charges sont à reporter sur les exercices suivants (€175 409 142,81 / €159 702 983,07).
- Charges payées d'avance (€64 215,79 / €41 732,37).
- Produits acquis (€1 392 617,80 / €1 349 522,39).



Passif

CAPITAUX PROPRES

	2006 EUR	2005 EUR
I. Capital	599 809 138,50	599 809 138,50
A. Capital souscrit	599 809 138,50	599 809 138,50
II. Primes d'émission	10 112 499,07	10 112 499,07
III. Plus-values de réévaluation	45 099 938,26	48 210 630,09
IV. Réserves	127 497 696,16	124 387 004,33
A. Réserve légale	201 477,30	201 477,30
B. Réserves indisponibles	76 291 896,76	73 181 204,93
2. Autres	76 291 896,76	73 181 204,93
D. Réserves disponibles	51 004 322,10	51 004 322,10
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	32 242 000,26	14 519 130,07
VII. A. Provisions pour risques et charges	32 242 000,26	14 519 130,07
4. Autres risques et charges	32 242 000,26	14 519 130,07
DETTES	689 538 285,02	653 516 964,75
VIII. Dettes à plus d'un an	178 232 198,16	166 495 915,31
A. Dettes financières	14 862 492,00	18 110 675,34
4. Etablissements de crédit	14 862 492,00	18 110 675,34
B. Dettes commerciales	11 356 493,98	0,00
1. Fournisseurs	11 356 493,98	0,00
D. Autres dettes	152 013 212,18	148 385 239,97
IX. Dettes à un an au plus	253 252 153,66	483 631 645,22
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	16 827 758,70	15 858 545,99
B. Dettes financières	0,00	5 000 000,00
1. Etablissements de crédit	0,00	5 000 000,00
C. Dettes commerciales	125 272 195,11	127 309 122,65
1. Fournisseurs	125 272 195,11	127 309 122,65
D. Acomptes reçus sur commandes	6 054 716,42	228 039 876,34
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	9 813 590,91	4 330 640,00
1. Impôts	9 371 262,87	3 673 333,67
2. Rémunérations et charges sociales	442 328,04	657 306,33
F. Autres dettes	95 283 892,52	103 093 460,24
X. Comptes de régularisation	258 053 933,20	3 389 404,22
TOTAL DU PASSIF	1 504 299 557,27	1 450 555 366,81

Commentaire du passif

I. Capital

A. Capital souscrit

Valeur nominale du capital social représenté par :

16 425 734 parts sociales A
1 373 556 parts sociales B et
5 362 264 parts sociales C.

II. Primes d'émission

La prime d'émission s'inscrit dans le cadre de l'apport de branches d'activités des Secteurs Sud de Sibelgaz en Interélec. Elle constitue la différence entre l'apport et la rémunération de celui-ci en parts matérielles A.

III. Plus-values de réévaluation

Plus-values résultant de la réévaluation de la valeur comptable des immobilisations corporelles.

IV. Réserves

A. Réserve légale

Réserve constituée conformément à l'article 428 du code des sociétés et limitée à 10 % de la part fixe du capital social.

B.2. Réserves indisponibles - Autres

- Réserves déterminées en application de la dérogation en matière de réévaluation des immobilisations corporelles, correspondant à l'amortissement relatif à la plus-value de ces immobilisations, ainsi qu'aux plus-values de réévaluation sur installations désaffectées (€64 884 220,14 / €61 773 528,31).
- Réserve "Fonds d'Éclairage Public" secteur Chaussée (€11 407 676,62 / €11 407 676,62).

D. Réserves disponibles

Réserves constituées pour couvrir l'incidence d'éléments défavorables pouvant se présenter et assurer l'autofinancement des investissements.

VII. Provisions et impôts différés

A.4. Provisions pour risques et charges - Autres risques et charges

- Provisions constituées en application de la recommandation du Comité de Contrôle c.c.(g) 2003/13 du 12/03/2003 (€4 822 343,04 / €4 697 914,21).
- Provision constituée pour charges de projets liés à la libéralisation du marché de l'énergie (€- / €2 145 250,00).
- Provision destinée à couvrir le risque de créances "Supply" irrécouvrables lors de la libéralisation complète du marché de l'énergie électricité et gaz, maintenue dans l'attente d'un règlement global définitif (€1 220 000,00 / €1 220 000,00).
- Provision initialement constituée dans le cadre du placement de compteurs bi-horaires chez la clientèle basse tension résidentielle et réaffectée au projet "Smart Metering" (€2 120 663,96 / €2 132 922,37).

- Provision constituée afin de couvrir les risques de pannes des diverses installations de cogénération (€1 654 543,49 / €1 654 543,49).
- Provision constituée afin de couvrir les frais d'assainissement du site de Forest (€2 000 000,00 / €2 000 000,00).
- Provision constituée afin de procéder à l'élimination des transformateurs Askarel se trouvant sur notre réseau (€406 000,00 / €668 500,00).
- Provision constituée pour couvrir un risque dans le cadre du règlement de l'achat d'énergie (€20 018 449,77 / €-).

VIII. Dettes à plus d'un an

A.4. Dettes financières - Etablissements de crédit

Montants restant à rembourser sur les prêts à long terme accordés par Dexia Banque.

B.1. Dettes commerciales - Fournisseurs

Facture à recevoir pour la créance latente d'Electrabel vis-à-vis de Sibelga pour le règlement des charges du passé (€11 356 493,98 / €-).

D. Autres dettes

Ligne de crédit accordée par Electrabel couvrant les capitaux-pensions payés d'avance (€152 013 212,18 / €148 385 239,97).

IX. Dettes à un an au plus

A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

- Montants à rembourser, avant le 31 décembre de l'exercice suivant :
- sur les prêts à long terme accordés par Dexia Banque (€4 788 322,05 / €4 540 802,89) ;
 - sur la ligne de crédit accordée par Electrabel couvrant les capitaux-pensions payés d'avance (€12 039 436,65 / €11 317 743,10).

B.1. Dettes financières - Etablissements de crédit

Billets de trésorerie émis par l'intermédiaire de Dexia Banque (€- / €5 000 000,00).

C.1. Dettes commerciales - Fournisseurs

Factures et notes de crédit pour achats d'énergie, dépenses d'investissements, frais d'exploitation, reprises de stocks et divers restant à payer.

D. Acomptes reçus sur commandes

Facturations intermédiaires concernant les clients captifs en régime de relevé annuel des consommations (€5 358 783,73 / €225 627 509,06) et montants versés par des clients pour travaux à exécuter (€695 932,69 / €2 412 367,28).

E. Dettes fiscales, salariales et sociales

1. Impôts
Cette rubrique enregistre :
- la régularisation de la charge fiscale en liaison à la taxation des dividendes

- de la société associée (€184 565,27 / €216 163,80) ;
 - la cotisation sur l'énergie (€5 321 108,48 / €554 730,63) ;
 - la cotisation fédérale (€1 142 996,50 / €1 18 927,98) ;
 - le précompte professionnel (€223 213,01 / €284 131,65) ;
 - le précompte mobilier sur dividendes (€2 499 379,61 / €2 499 379,61).
2. Rémunérations et charges sociales
Jetons de présence restant à payer aux administrateurs et aux commissaires et solde de rémunérations (€130 141,86 / €148 399,48), solde de cotisations dues à l'O.N.S.S. (€- / €113 756,17) et provisions pour pécules de vacances et primes diverses (€312 186,18 / €395 150,68).

F. Autres dettes

- Sous cette rubrique figurent :
- les sommes déposées par des clients captifs pour couvrir leurs obligations envers l'intercommunale (€144 040,24 / €5 893 685,90) ;
 - les dividendes restant à payer aux associés (€84 451 956,44 / €89 674 492,41) ;
 - le solde de la redevance de voirie restant à payer aux communes (€3 434 649,87 / €3 398 032,78) ;
 - la cotisation CREG et autres surcharges restant à payer (€301 808,16 / €223 450,88) ;
 - le solde du 1^{er} "Fonds Éclairage Public" (€3 978,44 / €9 393,27) ;
 - le montant des subsides accordés par l'Etat pour des déplacements d'installations et revenant à l'ensemble des communes (€1 929 575,53 / €359 722,96) ;
 - les montants restant à rembourser à la clientèle (€2 465 025,71 / €2 580 796,37) ;
 - divers montants restant à payer (€2 552 858,13 / €953 885,67).

X. Comptes de régularisation

Ce poste comprend :

- les provisions pour dépenses : redevances pour mise à disposition de locaux, charges financières et cotisations au Fonds d'Entraide (€342 224,41 / €383 882,89) ;
- la compensation financière reçue de l'intercommunale Ivertek suite au retrait de celle-ci de l'intercommunale Interenergie (liquidée) (€356 676,65 / €442 628,77) ;
- les produits financiers à reporter concernant les opérations SWAP sur les billets de trésorerie (€- / €12 375,73) ;
- le montant des recettes pour frais de fermetures de compteurs (€1 282 616,72 / €1 282 616,72) ;
- produit à reporter pour la clôture de l'activité "fourniture d'énergie" pour la clientèle captive de l'intercommunale au 31.12.2006 (€254 758 093,39 / €-) ;
- divers montants restant à régulariser (€1 314 322,03 / €767 900,11).

Compte de résultats	2006	2005
	EUR	EUR
I. Ventes et prestations	816 841 043,14	749 220 866,29
A. Chiffre d'affaires	774 281 141,85	708 343 083,83
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	-840 980,79	1 009 174,47
D. Autres produits d'exploitation	43 400 882,08	39 868 607,99
II. Coût des ventes et des prestations	-702 986 416,97	-629 048 215,46
A. Approvisionnements et marchandises	275 781 359,70	248 711 194,05
1. Achats	275 373 587,31	248 364 596,06
2. Variation des stocks (augmentation +, réduction -)	407 772,39	346 597,99
B. Services et biens divers	350 966 325,36	329 584 191,95
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	4 598 210,08	4 305 484,25
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	35 426 539,53	33 149 394,08
E. Réductions de valeurs sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)	705 871,62	-536 503,83
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	17 722 870,19	-437 352,68
G. Autres charges d'exploitation	17 785 240,49	14 271 807,64
III. Bénéfice d'exploitation	113 854 626,17	120 172 650,83
IV. Produits financiers	2 572 531,71	1 550 832,83
A. Produits des immobilisations financières	32 006,92	2 917,43
B. Produits des actifs circulants	108 338,54	1 182 469,50
C. Autres produits financiers	2 432 186,25	365 445,90
V. Charges financières	-6 927 532,21	-7 329 584,16
A. Charges des dettes	6 921 945,79	7 325 460,21
C. Autres charges financières	5 586,42	4 123,95
VI. Bénéfice courant avant impôts	109 499 625,67	114 393 899,50
VII. Produits exceptionnels	685,61	0,00
D. Plus-value sur réalisation d'actifs immobilisés	685,61	0,00
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts	109 500 311,28	114 393 899,50
X. Impôts sur le résultat	-2 512 043,57	-2 619 183,92
A. Impôts	2 527 590,53	2 619 183,93
B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	-15 546,96	-0,01
XI. Bénéfice de l'exercice	106 988 267,71	111 774 715,58
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter	106 988 267,71	111 774 715,58



Affectations et prélèvements

	2006	2005
	EUR	EUR
A. Bénéfice à affecter	106 988 267,71	111 774 715,58
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	106 988 267,71	111 774 715,58
B. Prélèvements sur les capitaux propres	0,00	5 505 743,32
2. sur les réserves	0,00	5 505 743,32
C. Affectations aux capitaux propres	0,00	-5 000 000,00
3. aux autres réserves	0,00	-5 000 000,00
F. Bénéfice à distribuer	-106 988 267,71	-112 280 458,90
1. Rémunération du capital	-106 988 267,71	-112 280 458,90

Analyse des résultats de l'activité

	2006		2005	
	Electricité EUR	Gaz EUR	Electricité EUR	Gaz EUR
DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ELECTRICITE				
Ventes d'énergie en kWh	1 744 880 236	6 851 000 532	1 743 933 694	6 897 928 421
RESULTATS D'EXPLOITATION				
ECART VENTES-ACHATS	124 422 838,62	124 080 734,48	119 096 416,88	97 500 404,59
Ventes d'énergie	236 294 290,54	282 561 143,74	221 258 568,84	238 272 131,10
Achats d'énergie	-111 871 451,92	-158 480 409,26	-102 162 151,96	-140 771 726,51
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	77 964 425,47	24 487 643,46	78 436 873,85	24 447 085,87
Redevances réseaux GRD	73 403 870,99	22 440 738,53	74 825 717,98	23 277 960,98
Autres produits	4 560 554,48	2 046 904,93	3 611 155,87	1 169 124,89
FRAIS DE DISTRIBUTION	-95 664 409,81	-49 530 988,91	-88 771 149,97	-48 912 652,41
Entretien	10 730 238,56	5 913 055,29	10 428 059,09	6 312 910,15
Services techniques	19 981 036,59	11 405 256,98	18 681 649,28	9 742 646,47
Services généraux (hors pensions)	21 022 681,38	14 482 050,45	17 675 571,05	12 905 928,11
Services de la clientèle et commerciaux	19 187 171,82	13 770 766,64	19 454 770,95	13 929 968,26
Services logistiques	3 549 666,59	4 927 649,68	3 568 937,91	6 001 293,72
Assistance Electrabel Corporate	668 394,73	464 477,70	1 855 887,22	1 349 444,76
Gestion du système	4 270 674,62	3 445 796,02	3 383 386,34	2 972 576,55
Mesure et comptage	5 267 840,36	2 562 746,88	4 306 490,44	2 251 214,72
Redevances de voirie	11 851 341,10	3 708 654,85	11 667 030,63	3 739 080,25
Redevances diverses	1 135 781,39	606 614,85	1 305 475,78	711 896,90
Couvertures des pertes réseaux	10 343 865,61	0,00	9 397 500,50	0,00
Travaux pour compte de tiers	573 948,28	0,00	648 472,18	3 577,46
Frais récupérés	-6 742 154,17	-8 346 269,65	-6 907 678,16	-7 797 146,47
Frais transférés	-6 176 077,05	-3 409 810,78	-6 694 403,24	-3 210 738,47
AMORTISSEMENTS				
ET DESAFFECTATIONS (régulé)	-18 344 333,77	-12 773 398,97	-16 063 056,50	-12 172 678,36
PENSIONS (capitaux et rentes)	-14 225 288,87	-10 278 877,48	-13 647 746,26	-10 142 307,61
OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC (OSP)	-2 665 263,06	-2 429 806,10	-943 816,60	-1 615 814,93
Charges	-15 124 897,09	-2 429 806,10	-14 051 059,13	-1 615 814,93
Recettes	12 459 634,03	0,00	13 107 242,53	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12 258,41	-20 142 878,60	0,00	-89 289,63



	2006		2005	
	Electricité EUR	Gaz EUR	Electricité EUR	Gaz EUR
ACTIVITES NON REGULEES	-3 878 081,02	-1 422 951,58	-2 462 775,44	-1 435 010,22
REDUCTIONS DE VALEURS SUR STOCKS ET CREANCES COMMERCIALES	-705 871,62	0,00	536 503,83	0,00
RESULTATS SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	-1 906 560,20	-3 492 125,23	-1 023 951,21	-2 564 660,82
BONUS-MALUS CREG	313 041,35	-8 298,97	0,00	0,00
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	-0,01	0,01	-0,43	0,43
RESULTATS FINANCIERS				
Intérêts afférents aux emprunts auprès de DEXIA	-376 903,32	-628 172,26	-461 541,19	-769 235,34
Intérêts sur ancrage	0,00	0,00	-597 084,56	0,00
Intérêts afférents aux opérations financières à court terme	183 450,73	2 239 874,34	126 003,35	1 013 155,65
Intérêts sur capitaux-pensions	-3 358 674,29	-2 510 747,14	-2 504 949,68	-1 885 518,37
Intérêts sur émission des billets de trésorerie	-25 900,12	0,00	-777 594,35	0,00
Produits et charges divers	84 516,96	81 559,10	37 298,29	40 990,64
IMPOTS	-3 899,62	-2 508 644,27	-958,31	-2 618 225,61
BENEFICE DE L'EXERCICE	61 825 345,83	45 162 921,88	70 978 471,70	40 796 243,88
PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES	0,00	0,00	2 005 743,32	3 500 000,00
DOTATIONS AUX RESERVES	0,00	0,00	-1 500 000,00	-3 500 000,00
BENEFICE A DISTRIBUER	61 825 345,83	45 162 921,88	71 484 215,02	40 796 243,88
DIVIDENDES A INTERFIN	-10 681 758,43	-10 616 065,24	-11 080 314,32	-10 364 412,84
DIVIDENDES A R.D.E.	-4 532 002,75	-838 544,11	-5 484 764,49	-501 545,83
DIVIDENDES AUX COMMUNES ASSOCIEES	-26 512 923,76	-17 405 928,94	-32 850 189,96	-12 999 236,59
DIVIDENDES A LA SOCIETE PRIVEE	-20 090 377,96	-16 302 383,59	-22 060 613,40	-16 931 048,62
DIVIDENDES A LA SOCIETE PRIVEE (Parts P)	-8 282,93	0,00	-8 332,85	0,00



Annexes

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxx	171 571 312,18
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022		
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à l'autre (+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	171 571 312,18	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8072		
Reprises	8082		
Acquises de tiers	8092		
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	171 571 312,18	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxx	32 451 750,17
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	1 901 221,86	
Cessions et désaffectations	8171	51 386,70	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	34 301 585,33	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxx	160 188,52
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	160 188,52	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxx	15 804 009,65
Mutations de l'exercice			
Actées	8271	642 630,25	
Reprises	8281		
Acquises de tiers	8291		
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8301	7 555,89	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	16 439 084,01	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	18 022 689,84	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxx	1 096 829 726,68
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	42 400 337,43	
Cessions et désaffectations	8172	6 541 526,30	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	1 132 688 537,81	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxx	91 282 128,68
Mutations de l'exercice			
Actées	8212	2 594 932,89	
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232	3 878 838,68	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252	89 998 222,89	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxx	496 420 716,33
Mutations de l'exercice			
Actées	8272	30 342 852,38	
Reprises	8282		
Acquises de tiers	8292		
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8302	5 519 599,19	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	521 243 969,52	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	701 442 791,18	



	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATERIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxx	25 930 510,36
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	10 671 553,94	
Cessions et désaffectations	8173	1 897 478,36	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	34 704 585,94	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8223		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxx	14 970 373,60
Mutations de l'exercice			
Actées	8273	3 886 269,55	
Reprises	8283		
Acquises de tiers	8293	1 677 387,29	
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8303	1 889 845,26	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	18 644 185,18	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	16 060 400,76	



	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxx	2 950 235,61
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	452 144,79	
Cessions et désaffectations	8175	570 750,32	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	2 831 630,08	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxx	1 928 074,67
Mutations de l'exercice			
Actées	8275	554 787,35	
Reprises	8285		
Acquises de tiers	8295		
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8305	570 750,32	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	1 912 111,70	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	919 518,38	



ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIEES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxx	137 200,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	4 280 488,00	
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	4 417 688,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxx	2 968,42
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	2 968,42	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	4 414 719,58	
ENTREPRISES LIEES - CREANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différence de change (+)/(-)	8621		
Autres (+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)		
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxx	550 341,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	550 341,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	550 341,00	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CREANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change (+)/(-)	8622		
Autres (+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)		
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxx	536,22
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373	247,89	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	288,33	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	288,33	
AUTRES ENTREPRISES - CREANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8p	xxx	1 338,35
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	3,80	
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	1 342,15	
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		



INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
1) INDEXIS 008 Société coopérative à responsabilité limitée BE 0477.884.257 Galerie Ravenstein 4 boîte 2 1000 Bruxelles-ville, Belgique Variable	550 341	14,68		31/12/06	EUR	3 766 468,00	65 245,83
2) METRIX 008 Société coopérative à responsabilité limitée BE 0870.565.793 Quai des Usines 16 1000 Bruxelles-ville, Belgique Variable	4 736,00	74,00		31/12/06	EUR	161 608,55	16 170,93
3) SIBELGA OPERATIONS 008 Société coopérative à responsabilité limitée BE 0870.681.304 Quai des Usines 16 1000 Bruxelles-ville, Belgique Variable	752	99,00		31/12/06	EUR	16 161,31	1 626,29
4) BRUSSELS NETWORK OPERATIONS 008 Société coopérative à responsabilité limitée BE 0881.278.355 Quai des Usines 16 1000 Bruxelles-ville, Belgique Variable	1 508	99,87		31/12/06	EUR	281 328,10	9 362,00



PLACEMENTS DE TRESORERIE ET COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

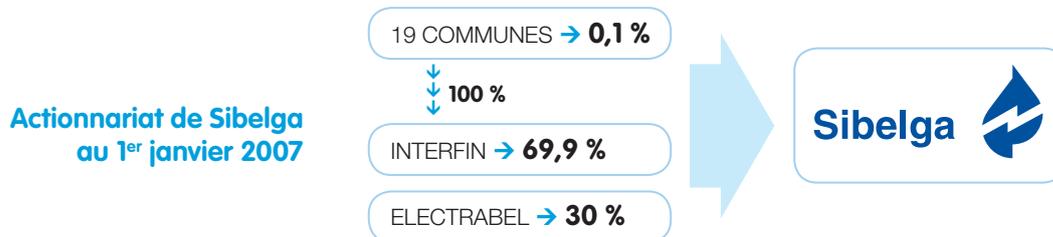
	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRESORERIE - AUTRES PLACEMENTS			
Actions et parts	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé	8682		
Titres à revenu fixe	52	4 819 945,78	4 694 708,57
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684	4 819 945,78	4 694 708,57
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		
Avec une durée résiduelle ou de préavis :			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689	85 156 131,90	75 883 342,08
COMPTES DE REGULARISATION			
		Exercice	
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.			
1) <i>Consommations d'énergie livrée mais non relevée</i>		153 116 870,45	
2) <i>Frais de gestion pour capitaux pensions liquidés</i>		175 409 142,81	

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ETAT DU CAPITAL			
Capital social			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	xxx	599 809 138,50
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	599 809 138,50	
	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Représentation du capital			
Catégories d'actions			
1) A		428 237 826,32	16 425 734
2) B		38 644 259,82	1 373 556
3) C		132 927 052,36	5 362 264
Actions nominatives	8702	xxx	23 161 554
Actions au porteur	8703	xxx	
	Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
Capital non libéré			
Capital non appelé	(101)		xxx
Capital appelé, non versé	8712	xxx	
Actionnaires redevables de libération			
	Codes	Exercice	
Actions propres			
Détenues par la société elle-même			
Montant du capital détenu	8721		
Nombre d'actions correspondantes	8722		
Détenues par ses filiales			
Montant du capital détenu	8731		
Nombre d'actions correspondantes	8732		
Engagement d'émissions d'actions			
Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
Montant du capital à souscrire	8741		
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
Montant du capital à souscrire	8746		
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
Capital autorisé non souscrit	8751		
Parts non représentatives du capital			
Répartition			
Nombre de parts	8761	21 825 692,00	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	21 825 692,00	
Ventilation par actionnaire			
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771		
Nombre de parts détenues par les filiales	8781		



STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RESULTE DES DECLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE :



PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

	Exercice
VENTILATION DE LA RUBRIQUE 163/5 DU PASSIF	
SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT	
1) Prov. selon recommandation C.C. (gaz) 2003/13	4 822 343,04
2) Prov. projet "SMART METERING"	2 120 663,96
3) Prov. règlement achat énergie	20 018 449,77
4) Prov. assainissement site de Forest	2 000 000,00

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	4 788 322,05
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	4 788 322,05
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	12 039 436,65
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	16 827 758,70
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	14 862 492,00
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	14 862 492,00
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	2 271 298,84
Fournisseurs	8872	2 271 298,84
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	47 417 256,86
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	64 551 047,70
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	9 085 195,14
Fournisseurs	8873	9 085 195,14
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	104 595 955,32
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	113 681 150,46

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts (rubrique 450/3 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	9 186 697,60
Dettes fiscales estimées	450	184 565,27
Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	442 328,04
COMPTES DE REGULARISATION		
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important		
1) Recettes frais fermetures compteurs		1 282 616,72
2) Primes URE		1 034 604,96
3) Clôture clientèle captive		254 758 093,39

Pour Sibelga l'exercice 2006 se caractérise comme le dernier exercice dans le cadre d'un marché partiellement libéralisé, mais aussi comme celui au cours duquel l'entreprise a anticipativement mis fin aux prestations fournies par son associé privé.

Sibelga est dorénavant seule aux commandes et seule responsable de son avenir dans le nouvel environnement de marché.

RESULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs inscrits au registre du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	45	46
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	44,6	44,3
Nombre effectif d'heures prestées	9088	70 504	67 959
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	3 223 780,02	2 543 803,22
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	909 881,27	854 171,72
Primes patronales pour assurances extralégales	622	432 648,51	416 411,10
Autres frais de personnel	623	31 900,28	491 098,21
Pensions	624		
Provisions pour pensions			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112	2 563 906,83	3 208 484,95
Reprises	9113	1 858 035,21	-3 744 988,78
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	20 142 878,60	1 089 289,63
Utilisations et reprises	9116	2 420 008,41	1 526 642,31
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	144 107,54	605,90
Autres	641/8	17 641 132,95	14 271 201,74
Personnel interimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		1
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	0,6	0,9
Nombre effectif d'heures prestées	9098	1 249	1 827,00
Frais pour l'entreprise	617	28 376,25	24 759,48

RESULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
RESULTATS FINANCIERS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
1) Intérêts sur rachat SWAP		12 375,73	322 898,72
2) Plus-values sur placements		2 388 348,71	
Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement	6501		
Intérêts portés à l'actif	6503		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées			
Reprises	6510		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Constituées	6560		
Utilisées et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
		Exercice	
RESULTATS EXCEPTIONNELS			
Ventilation des autres produits exceptionnels			
Ventilation des autres charges exceptionnelles			



IMPOTS ET TAXES

	Codes	Exercice	
IMPOTS SUR LE RESULTAT			
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	2 527 590,53	
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	2 508 872,27	
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136		
Suppléments d'impôts estimés	9137	18 718,26	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138		
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139		
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140		
Principales sources des disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé			

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

	Codes	Exercice	
Sources de latences fiscales			
Latences actives	9141		
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142		
Autres latences actives	9144		
Latences passives			
Ventilation des latences passives			

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :			
A l'entreprise (déductibles)	9145	203 928 352,86	179 831 291,29
Par l'entreprise	9146	161 469 790,77	126 336 403,20
Montants retenus à charge de tiers, au titre de :			
Précompte professionnel	9147	1 284 462,94	1 108 962,34
Précompte mobilier	9148	9 749 998,72	10 463 878,34

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCALEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	1 474 936,00
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	1 474 936,00
GARANTIES REELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gage sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gage sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHE A TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES

Garanties de consommations.

Garanties pluriannuelles données à diverses communes.

Garanties données par divers fournisseurs.

Provisions versées aux avocats sous réserve de régularisation ultérieure.

Garantie suite à la convention entre Electrabel et ex-Interga concernant les charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice du personnel affecté antérieurement aux activités de distribution sur le territoire de l'Intercommunale.

Engagements de la clientèle pour les appareils en location.

Garanties locatives.

Valeurs comptables rajustées d'installations reçues en usufruit.

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE

Engagements de pensions envers les administrateurs et commissaires d'anciennes intercommunales.

	Codes	Exercice
PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MEME		
Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées	9220	
Bases et méthodes de cette estimation		



**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES
IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISE LIEES			
Immobilisations financières	(280/1)	4 414 719,58	134 231,58
Participations	(280)	4 414 719,58	134 231,58
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances sur les entreprises liées	9291	409 035,37	6 076 442,67
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	409 035,37	6 076 442,67
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	30 599 955,89	4 997 347,35
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	30 599 955,89	4 997 347,35
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	29 086,25	
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	(282/3)	550 341,00	550 341,00
Participations	(282)	550 341,00	550 341,00
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292	3 926 929,05	35 113 613,50
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312	3 926 929,05	35 113 613,50
Dettes	9352	250 344 117,81	276 117 777,26
A plus d'un an	9362	163 369 709,16	148 385 239,97
A un an au plus	9372	86 974 411,65	127 732 537,29

RELATIONS FINANCIERES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

	Codes	Exercice
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales de créances		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Conditions principales des garanties constituées		
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Conditions principales des autres engagements		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	506 107,64
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	43 230,37

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)

	Codes	Exercice
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	27 420,20
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95063	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95083	
Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés		



DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

INFORMATIONS A COMPLETER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIETES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) :

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation :

En référence à l'article 113 §2 -2° du code des sociétés nous déclarons que la SA Electrabel détenant 50% des parts matérielles du capital social de Sibelga au 31/12/2006 consolide par la méthode de mise en équivalence les éléments relatifs à notre intercommunale dans ses comptes consolidés.

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

ELECTRABEL S.A.
BE 0403.170.701
Boulevard du Régent 8
1000 Bruxelles, Belgique

INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère et indication si cette entreprise mère établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation :

1) **ELECTRABEL**
BE 0403.170.701
Boulevard du Régent 8,
1000 Bruxelles, Belgique

L'entreprise mère établit et publie des comptes consolidés.

Il **ne s'agit pas** d'information données pour l'ensemble le plus grand :

Si l'entreprise mère est de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus*

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et, d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 326

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES**TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL**

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	40,4	5	44,6 (ETP)	44,3 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	64 084	6420	70504 (T)	67959 (T)
Frais de personnel	102	4 375 806,93	222 403,15	4 598 210,08 (T)	4 305 484,25 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	xxxxxxxxxx	xxxxxxxxxx	(T)	(T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	40	5	44,2
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	39	5	43,2
Contrat à durée déterminée	111	1		1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe				
Hommes	120	20		20,0
Femmes	121	20	5	24,2
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	3		3
Employés	134	37	5	41,2
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	Codes	1. Personnel interimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,6	
Nombre effectif d'heures prestées	151	1 249	
Frais pour l'entreprise	152	28 376,25	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	19	2	20,6
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	18	2	19,6
Contrat à durée déterminée	211	1		1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			
Par sexe et niveau d'étude				
Hommes: primaire	220			
secondaire	221			
supérieur non universitaire	222	6		6,0
universitaire	223	3		3,0
Femmes: primaire	230			
secondaire	231	1		1,0
supérieur non universitaire	232	6	1	6,8
universitaire	233	3	1	3,8

SORTIES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	20	2	21,6
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	19	2	20,6
Contrat à durée déterminée	311	1		1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par sexe et niveau d'étude				
Hommes: primaire	320			
secondaire	321	2		2,0
supérieur non universitaire	322	5		5,0
universitaire	323	9		9,0
Femmes: primaire	330			
secondaire	331			
supérieur non universitaire	332	3	2	4,6
universitaire	333	1		1,0
Par motif de fin de contrat :				
Pension	340			
Prépension	341			
Licenciement	342			
Autre motif	343	20	2	21,6
Dont: nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester services au profit d'entreprise comme indépendants	350			

ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI**MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI**

	Codes	Nombre de travailleurs concernés		3. Montant de l'avantage financier
		1. Nombre	2. Equivalents temps plein	
Mesures comportant un avantage financier*				
Plan avantage à l'embauche (pour la promotion du recrutement de demandeurs d'emploi appartenant à des groupes à risque)	414			
Prépension conventionnelle à mi-temps	411			
Interruption complète de la carrière professionnelle	412			
Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)	413			
Maribel social	415			
Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale	416			
Programmes de transition professionnelle	417			
Emplois services	418			
Convention emploi-formation	503			
Contrat d'apprentissage	504			
Convention de premier emploi	419			
Autres mesures				
Stage de jeunes	502			
Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	505			
Prépension conventionnelle	506			
Réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaire	507			
Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi				
Total pour l'exercice	550			
Total pour l'exercice précédent	550P			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	5801	6	5811	4
Nombre d'heures de formation suivies	5802	128	5812	44
Coût pour l'entreprise	5803	14 381,00	5813	3 858,55

RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITES DE FORMATION, D'ACCOMPAGNEMENT OU DE TUTORAT DISPENSEES EN VERTU DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2001 VISANT A AMELIORER LE TAUX D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS**Activités de formation, d'accompagnement ou de tutorat**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs qui ont exercé ces activités	5804		5814	
Nombre d'heures consacrées à ces activités	5805		5815	
Nombre de travailleurs qui ont bénéficié de ces activités	5806		5816	

* Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.



Déclaration relative aux comptes consolidés

XX. REGLES D'EVALUATION

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

a. Secteurs Quai

La valeur des immobilisations incorporelles a été enregistrée "pour mémoire" conformément aux stipulations de l'article 8 des statuts.

b. Secteurs Chaussée

La contrepartie de la valeur des immobilisations incorporelles est reprise au passif à la rubrique I et est représentée par des parts ne donnant droit à aucun remboursement.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Eu égard aux contraintes comptables découlant du régime particulier de contrôle auquel les entreprises de notre secteur sont soumises, le Ministère des Affaires Economiques nous a autorisés, en vertu de l'article 15 de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises, à adapter les rubriques des immobilisations corporelles du bilan.

Cette modification consiste essentiellement en un transfert :

- > du génie civil, de la rubrique 22 à la rubrique 23 ;
- > de l'outillage, de la rubrique 23 à la rubrique 24 ;
- > des maisons d'habitation, de la rubrique 26 à la rubrique 22.

La valeur des immobilisations corporelles constituant le réseau de distribution de l'intercommunale (installations techniques : terrains, bâtiments et équipements) est égale à la valeur comptable réévaluée en conformité avec la dérogation aux prescriptions de l'article 34 de l'A.R. du 8 octobre 1976 tel que modifié par l'article 29 de l'A.R. du 12 septembre 1983, obtenue du Ministère des Affaires Economiques le 22 novembre 1985.

Valeur comptable

C'est la valeur d'acquisition diminuée des interventions de la clientèle et des amortissements actés tels que définis ci-après.

Réévaluation

La valeur comptable est réévaluée selon les mêmes règles que celles appliquées pour la détermination de la base d'amortissement.

Amortissements

Les modalités d'amortissement sont définies à l'article 61 des statuts.

- Les taux d'amortissement linéaire sont de :
- > 0% sur les terrains repris sous la rubrique III A
 - > 2% sur les constructions reprises sous la rubrique III A
 - > 2% sur les câbles basse et moyenne tensions repris sous la rubrique III B
 - > 2% sur les canalisations basse et moyenne pressions ainsi que sur les branchements basse et moyenne pressions repris sous la rubrique III B
 - > 10% sur les compteurs " Automatic Meter Reading " repris sous la rubrique III B
 - > 4% sur les installations d'éclairage public et de signalisation reprises sous la rubrique III C
 - > 10% sur les installations de cogénération reprises sous la rubrique III B
 - > 3% sur les autres immobilisations reprises sous la rubrique III B
 - > 20% sur le matériel roulant et l'informatique repris sous la rubrique III C
 - > 10% sur les autres immobilisations reprises sous la rubrique III C
 - > 20% sur les radiateurs donnés en location repris sous la rubrique III E

La base arrêtée au 31 décembre est celle qui figure dans les livres à cette date, réduite toutefois de la valeur des installations démolies durant l'exercice et représentée dès lors par :

a) la valeur d'acquisition diminuée :

- > des interventions de la clientèle ;
- > des installations totalement amorties.

b) la réévaluation des installations techniques, par application des articles 11 et 60 des statuts, aux valeurs reprises sous a) qui sont affectées d'un coefficient "k-1" où k est égal à :

Secteurs "Chaussée gaz", "Quai électricité", "Quai gaz" :
pour les apports à la constitution :
 $0,5 + 0,5 (Ia/Ir)$

pour les installations nouvelles :
 $0,5 + 0,5 (Ia/Ir)$
 $0,5 + 0,5 (Ii/Ir)$

Secteur "Chaussée électricité" :
pour les apports à la constitution :
 $0,2 + 0,8 (Ia/Ir)$

pour les installations nouvelles :
 $0,2 + 0,8 (Ia/Ir)$
 $0,2 + 0,8 (Ii/Ir)$

Où :

- > Ia est la somme de l'indice des prix de gros et de l'indice des prix à la consommation, ramenés à la même base, du mois de juin de l'année d'amortissement ;
- > Ii est la somme de l'indice des prix de gros et de l'indice des prix à la consommation, ramenés à la même base, du mois de juin de l'année d'investissement ;
- > Ir est la somme de l'indice des prix de gros et de l'indice des prix à la consommation, ramenés à la même base, du mois de juin de l'année d'apport à la constitution (secteurs Chaussée : 1981 ; secteurs Quai : 1986).

La dernière valeur de l'index des prix de gros publiée officiellement se rapporte au mois de décembre 1988. En attendant la publication d'un nouvel indice global, la première valeur provisoire publiée de l'indice des prix à la production industrielle remplacera l'indice des prix de gros dans le calcul du coefficient de rajustement. Il y sera multiplié par le coefficient de conversion entre les deux index, égal à :

$$8,18 = \text{G décembre 1988} / \text{IPPI décembre 1988}$$

A dater du 1^{er} janvier 2002, l'indice des prix à la production industrielle à base 1980 = 100 a été remplacé par l'indice des prix la production à base 2000 = 100. Le coefficient de raccord est de 1,506. Pour toutes les immobilisations corporelles de l'intercommunale, le rajustement de la base d'amortissement et celui de la valeur comptable ne peuvent conduire à une valeur inférieure respectivement à la valeur d'apport ou d'acquisition - interventions déduites - et à la d'acquisition et les amortissements calculés sur celle-ci.

La dotation d'amortissement ainsi définie est portée à la rubrique II D des charges d'exploitation ; elle a comme contrepartie :

- > les immobilisations corporelles, pour le montant de la dotation qui correspond aux valeurs reprises sous le point a) ;
- > les réserves indisponibles (rubrique IV B du passif) pour le montant de la dotation qui porte sur la réévaluation reprise sous le point b).

Démolitions

Installations techniques :

La valeur comptable réévaluée est prise en charge sous déduction des récupérations et la plus-value passive est transférée en réserves indisponibles.

Autres immobilisations :

La valeur comptable est prise en charge sous déduction des récupérations.

3. STOCKS

Les sorties de stocks sont valorisées au prix moyen pondéré.

Il est proposé de compléter cette règle en fonction du contrôle d'inventaire effectué une fois l'an au moins.

Les articles non movimentés durant une période excédant 12 mois sont soumis à un examen systématique :

- > s'ils sont non-utilisables, ils seront rebutés à 100% ;
- > s'ils sont utilisables mais que la quantité stockée excède 5 ans de consommation, ils subiront une réduction de valeur de minimum 50%.

4. CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances composant cette rubrique y sont reprises à leur valeur nominale.

Elles comprennent notamment les montants à recevoir de la clientèle et des communes pour fournitures d'énergie et travaux divers. Elles sont amputées de celles considérées comme irrécouvrables en ce compris celles afférentes aux faillites connues.

Ces créances irrécouvrables sont prises en charge en totalité par le débit du compte de

résultats (Autres charges d'exploitation II/G) ; lorsqu'une partie en est recouvrée par la suite, le montant récupéré figure au crédit du compte de résultats (Autres produits d'exploitation I/D).

5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions sont calculées conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration.

6. DETTES A PLUS D'UN AN ET DETTES A UN AN AU PLUS

Les montants composant ces rubriques y sont repris à leur valeur nominale.

XXI. COMPTES DE REGULARISATION

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les frais de gestion facturés à l'intercommunale par la société associée en application des dispositions statutaires et/ou des décisions prises par les organes de gestion. Ces frais correspondent à des charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice de son personnel antérieurement affecté aux activités de distribution sur le territoire de l'intercommunale.

La prise en charge de ces frais par l'intercommunale est, en application du principe de la concordance périodique entre les produits et les charges, étalée sur une durée n'excédant pas 20 ans.



Rapport du Collège des commissaires

à l'assemblée générale des associés du 18 juin 2007

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux prescriptions de la loi et des statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre mission de surveillance et de contrôle relative à l'exercice 2006.

Nous avons procédé à l'examen des comptes annuels arrêtés au 31 décembre dernier ; nous en avons pointé les différents postes et nous avons constaté leur parfaite concordance avec les livres sociaux ; nous avons, par ailleurs, obtenu des administrateurs et des préposés de la société, toutes les explications et informations que nous avons sollicitées.

Nous avons constaté que la comptabilité et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les comptes annuels donnent, à notre avis, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent et les justifications données dans l'annexe sont adéquates.

Le rapport de gestion comprend les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.

L'affectation du résultat proposée est conforme aux statuts et aux dispositions légales.

Nous n'avons, par ailleurs, pas eu connaissance d'opérations conclues ou de décisions prises en violation des statuts ou du Code des sociétés.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous proposer d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés par le Conseil d'administration.

Nous n'avons aucune réserve ou objection à formuler à leur sujet.

Avant de terminer ce rapport, il nous est agréable d'exprimer à Monsieur A. Serckx, Commissaire-réviseur, toute notre gratitude pour la collaboration qu'il nous a prêtée dans l'accomplissement de notre mission.

Bruxelles, le 9 mai 2007
LE COLLEGE DES COMMISSAIRES

ALAIN SERCKX

Réviseur d'entreprises S.C.P.R.L.
Bedrijfsrevisor B.B.V.B.A.
R.P.M. Bruxelles.

Courrier :
Rue Ernest Salu, 86,
Ernest Salustraet, 86,
B-1020 Bruxelles-Brussel

Bureau :
Rue Ernest Salu, 91,
Ernest Salustraet, 91,

TEL. : 02 478.76.13
02 478.68.92
FAX : 02 478.68.92
e-mail : serckx.alain@skynet.be

S.C.R.L. SIBELGA,
Quai des Usines, 16,
1000 Bruxelles.

KB n° 434-3205271-07
T.V.A. n° BE 0 477.266.031

REF. : Sibelga rapport 2006
V/REF :

Bruxelles, le 09 mai 2007
Brussel,

Rapport du commissaire-réviseur sur les comptes annuels au 31 décembre 2006 de la S.C.R.L. SIBELGA à l'assemblée générale du 18 juin 2007.

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 1.504.299.557,27 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 106.988.267,71 EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2006 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- L'exercice 2006 se caractérise comme le dernier exercice entre le début du processus de libéralisation au 01/01/2003 et son aboutissement au 31/12/2006. La comparaison avec l'exercice précédent n'est pas complètement réalisable et il reste des incertitudes sur certains postes comptables, notamment ceux qui font l'objet d'estimations (tels que « achat d'énergie », « énergie livrée non relevée aux clients en relevé annuel ») ou de provisions (tels que « fins de comptes clients »). L'approche du conseil d'administration dans le traitement de ces comptes a été celle du principe de précaution à un niveau normalement suffisant pour assurer l'absence de pertes exceptionnelles sur les postes concernés au terme de l'exercice 2007 qui constatera les dernières régularisations du processus de libéralisation.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 09 mai 2007.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a long horizontal stroke and a small vertical tick at the end.

S.C.P.R.L. Alain SERCKX,
Commissaire

Représentée par son gérant Alain Serckx, réviseur d'entreprises.



Activités du Comité technique

Le Comité technique, tel que prévu à l'article 55 des statuts de l'entreprise a été mis en place en avril 2003. Il a une mission d'information et de concertation en matière d'éclairage public communal, d'organisation des chantiers et de qualité de service sur le plan technique en ce qui concerne les réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel en Région de Bruxelles-Capitale.

Il est constitué

- d'un délégué par commune associée, agent technique dirigeant dans les services communaux ;
- et de six membres du personnel de cadre de l'intercommunale dont son Directeur général.

Il s'est réuni à dix reprises en 2006 et a abordé les matières suivantes :

- l'éclairage public :
 - financement article 26 de la construction des installations, de leur entretien, de la mise en œuvre d'une banque de données et du développement de plans lumière ;
 - marché public des luminaires : informations techniques relatives aux divers modèles-type à retenir pour le cahier des charges ;
 - achat de l'électricité pour couvrir la consommation de l'éclairage public ;
 - rapport trimestriel quant au respect des délais d'intervention pour l'entretien et pour les dépannages ;
 - permis d'urbanisme et relations avec l'administration régionale en matière d'insertion de l'éclairage public ;
 - relevé mensuel des pannes transmis aux communes ;
 - politique d'entretien ;
 - illuminations de fin d'année ;
 - intervention urgente de dépannage en cas de trouble de l'ordre public ;



- ⦿ l'utilisation rationnelle de l'énergie :
 - budget et modalités du programme URE 2006 à destination des communes ;
 - offre d'un service-conseil à destination des communes (audit en matière d'éclairage et d'HVAC [Heating, Ventilation, Air Conditioning] de bâtiments communaux) ;
 - primes énergie logement collectif et secteur tertiaire gérées par Bruxelles Environnement ;
- ⦿ activité signalisation du trafic : consommation et facturation ;
- ⦿ politique de mise à niveau des couvercles des chambres de visite en voirie ;
- ⦿ projet d'ordonnance sur la libéralisation du marché de l'énergie ;
- ⦿ suivi du fonctionnement et processus d'ouverture du marché de l'énergie ;
- ⦿ organisation de formations pour les fonctionnaires communaux quant au rôle des acteurs et à la passation des marchés d'approvisionnement d'énergie des communes ;
- ⦿ échanges avec le gestionnaire des réseaux de transport de gaz, Fluxys quant à l'application informatique Contact fédéral Informations Câbles et Conduites (CICC) ;
- ⦿ présentation du plan d'investissements 2006 pour les réseaux de distribution de gaz et d'électricité ;
- ⦿ présentation du rapport 2005 et du programme 2007 des obligations de service public ;
- ⦿ gestion des points de fourniture dits "foires et festivités" dans le nouveau contexte de marché ;
- ⦿ intervention d'urgence des services de Sibelga et accessibilité téléphonique privilégiée au dispatching Sibelga ;
- ⦿ délais des travaux de pose de réseaux et délais de réalisation des branchements.



Hilton

Electricité

Points de fourniture

	2006	2005	2004
Nombre de points de fourniture	657 390	644 786	640 672
- Points de fourniture inactifs	67 915	65 232	73 199
- Points de fourniture actifs	589 475	579 554	567 473
Actifs haute tension	2 902	3 084	3 084
Actifs basse tension	586 573	576 470	564 389
Actifs libéralisés	51 114	51 146	51 686
Actifs non libéralisés	538 361	528 408	515 787

	Libéralisé	Non libéralisé	Total
Nombre de points de fourniture par commune - Haute Tension (HT) + Basse Tension (BT)			
Anderlecht	4 175	46 276	50 451
Auderghem	1 187	16 195	17 382
Berchem-Sainte-Agathe	666	9 921	10 587
Bruxelles	14 001	78 706	92 707
Etterbeek	2 184	25 689	27 873
Evere	1 123	17 191	18 314
Forest	1 637	25 793	27 430
Ganshoren	617	11 768	12 385
Ixelles	5 730	47 507	53 237
Jette	1 298	22 776	24 074
Koekelberg	503	9 387	9 890
Molenbeek-Saint-Jean	2 483	35 255	37 738
Saint-Gilles	2 531	25 802	28 333
Saint-Josse-ten-Noode	1 268	10 565	11 833
Schaerbeek	3 801	53 758	57 559
Uccle	3 523	40 722	44 245
Watermael-Boitsfort	830	12 088	12 918
Woluwe-Saint-Lambert	2 079	28 334	30 413
Woluwe-Saint-Pierre	1 478	20 628	22 106
Total	51 114	538 361	589 475


Electricité transportée

	2006	2005	2004
Electricité transportée (MWh)	5 292 116	5 210 168	5 182 751
- Marché libéralisé	3 547 236	3 466 235	2 208 848
Haute tension	2 722 686	2 606 863	1 809 438
Basse tension	824 550	859 372	399 410
- Marché non libéralisé	1 744 880	1 743 933	2 973 903
Haute tension	129 749	167 862	1 160 802
Basse tension	1 615 131	1 576 071	1 813 101
Taux de perte (%)	3,01%	3,02%	3,03%

	2006
Electricité transportée par commune (MWh)	
Anderlecht	412 186
Auderghem	139 019
Berchem-Sainte-Agathe	69 401
Bruxelles	1 818 172
Etterbeek	177 968
Evere	264 738
Forest	157 734
Ganshoren	53 322
Ixelles	326 314
Jette	146 261
Koekelberg	40 976
Molenbeek-Saint-Jean	212 144
Saint-Gilles	216 258
Saint-Josse-ten-Noode	230 724
Schaerbeek	288 610
Uccle	258 918
Watermael-Boitsfort	104 101
Woluwe-Saint-Lambert	254 379
Woluwe-Saint-Pierre	120 891
Total	5 292 116

Facturation (en euros)

	2006	2005	2004
Travaux clientèle *	12 170 108,34	16 982 800,69	12 508 725,83
Grid Fee **	73 403 870,99	74 825 717,87	45 985 987,42

* Travaux facturés au client relatifs au raccordement et compteur d'un point de fourniture.

** Redevance perçue auprès des fournisseurs pour l'utilisation des réseaux électriques de distribution.

Infrastructure des réseaux

	2006	2005
Nombre de compteurs	659 754	655 580
- Haute tension	9 827	9 951
- Basse tension	649 927	645 629
Nombre de raccordements	206 297*	208 264*
Nombre de cabines HT "réseau"	3 126	3 095
Nombre de cabines HT "client"	2 930	2 905
Nombre de cabines HT de dispersion	54	59
Nombre de cabines HT "primaire"	93	94
- Points de fourniture	49	49
- Postes de répartition	44	45

* Nombre de raccordements BT avec et sans compteur.

Longueur des réseaux

	2006	2005
Longueur des réseaux (km)	6 262	6 260
- Haute tension (100% souterrain)	2 344	2 366
- Basse tension	3 918	3 894
- Souterrain	3 902	3 878
- Aérien	16	16

Longueur des réseaux par commune (en mètres)

	Basse tension souterrain	Basse tension aérien	Basse tension total	Moyenne tension souterrain
Anderlecht	335 462	3 053	338 515	210 342
Audergem	134 722	0	134 722	68 097
Berchem-Sainte-Agathe	73 611	296	73 907	40 596
Bruxelles	679 255	5 663	684 918	644 489
Etterbeek	119 899	0	119 899	71 588
Evere	112 365	0	112 365	81 640
Forest	144 346	0	144 346	103 635
Ganshoren	70 844	780	71 624	33 146
Ixelles	421 205	0	421 205	194 460
Jette	132 629	71	132 700	56 743
Koekelberg	44 714	0	44 714	19 907
Molenbeek-Saint-Jean	251 684	0	251 684	116 307
Saint-Gilles	159 671	0	159 671	55 676
Saint-Josse-ten-Noode	56 857	0	56 857	59 924
Schaerbeek	307 667	0	307 667	147 234
Uccle	386 043	0	386 043	196 280
Watermael-Boitsfort	109 759	6 084	115 843	59 302
Woluwe-Saint-Lambert	155 654	0	155 654	103 357
Woluwe-Saint-Pierre	205 871	0	205 871	81 591
Total	3 902 258	15 947	3 918 205	2 344 314



Fiabilité des réseaux électriques

	2006	2005	2004
Pointe annuelle pour la Région de Bruxelles-Capitale	946 MW	949 MW	942 MW
	Jeudi 2 février	jeudi 3 mars	lundi 13 décembre
Indisponibilité de l'approvisionnement en électricité			
1. Nombre de pannes basse tension	10 753	9 940	11 097
Pannes individuelles (ne concernant qu'un seul client)	7 847	7 113	8 252
Pannes de réseaux et coupure pour travaux	2 906	2 827	2 845
2. Nombre d'incidents haute tension			
Sibelga (avec et sans coupure client)	256	260	252
Belgique	3 597	3 679	3 495
<i>Définition : Un incident est une coupure de plus de 3 minutes qui affecte en tout ou en partie le réseau électrique haute ou moyenne tension.</i>			
3. Durée moyenne de l'indisponibilité moyenne tension			
Sibelga	0:22:44	0:21:38	0:22:11
Belgique	0:39:05	0:47:49	0:38:07
<i>Définition : l'indisponibilité représente la durée moyenne de coupure annuelle à laquelle tout client risque d'être soumis.</i>			
La fréquence de défauts par 100 km de câble (moyenne tension)	7,5	6,8	7,0



Gaz

Points de fourniture

	2006	2005	2004
Nombre de points de fourniture	479 289	488 433	461 742
- Points de fourniture inactifs	78 559	76 156	77 538
- Points de fourniture actifs	400 730	412 277	384 204
Actifs moyenne pression	2 052	2 017	1 986
Actifs basse pression	398 678	410 260	382 218
Actifs libéralisés	23 961	24 093	24 453
Actifs non libéralisés	376 769	388 184	359 751

	Libéralisé	Non libéralisé	Total
Nombre de points de fourniture par commune - Moyenne Pression (MP) + Basse Pression (BP)			
Anderlecht	2 203	34 078	36 281
Auderghem	586	11 696	12 282
Berchem-Sainte-Agathe	347	7 361	7 708
Bruxelles	5 631	50 827	56 458
Etterbeek	1 169	18 204	19 373
Evere	525	10 803	11 328
Forest	931	18 750	19 681
Ganshoren	317	8 162	8 479
Ixelles	2 415	33 842	36 257
Jette	701	15 658	16 359
Koekelberg	260	6 562	6 822
Molenbeek-Saint-Jean	1 220	25 237	26 457
Saint-Gilles	1 275	19 434	20 709
Saint-Josse-ten-Noode	529	8 512	9 041
Schaerbeek	1 999	41 622	43 621
Uccle	1 885	26 794	28 679
Watermael-Boitsfort	397	8 588	8 985
Woluwe-Saint-Lambert	869	17 148	18 017
Woluwe-Saint-Pierre	702	13 491	14 193
Total	23 961	376 769	400 730


Gaz transporté

	2006	2005	2004
Gaz transporté (MWh)	10 652 802	10 844 656	11 079 709
- Marché libéralisé	3 801 802	3 946 728	1 639 491
Moyenne pression	1 860 294	1 833 790	685 039
Basse pression	1 941 508	2 112 938	954 452
- Marché non libéralisé	6 851 000	6 897 928	9 440 218
Usages résidentiels	6 252 648	6 148 826	6 341 734
Usages non-résidentiels	598 352	749 102	3 098 484

	2006
Gaz transporté par commune (MWh)	
Anderlecht	975 612
Auderghem	332 789
Berchem-Sainte-Agathe	178 145
Bruxelles	2 415 676
Etterbeek	367 495
Evere	315 538
Forest	625 584
Ganshoren	161 830
Ixelles	706 471
Jette	392 275
Koekelberg	117 215
Molenbeek-Saint-Jean	481 885
Saint-Gilles	390 355
Saint-Josse-ten-Noode	267 131
Schaerbeek	820 512
Uccle	828 295
Watermael-Boitsfort	315 945
Woluwe-Saint-Lambert	559 587
Woluwe-Saint-Pierre	400 464
Total	10 652 803



Facturation (en euros)

	2006	2005	2004
Travaux clientèle *	3 946 170,00	4 154 616,68	3 047 496,15
Grid Fee **	22 440 738,53	23 277 960,98	9 693 961,07

* Travaux facturés au client relatifs au raccordement et compteur d'un point de fourniture.

** Redevance perçue auprès des fournisseurs pour l'utilisation des réseaux gaziers de distribution.

Infrastructure des réseaux

	2006	2005
Nombre de compteurs	477 832	475 982
Nombre de raccordements	185 772	185 397
- Moyenne pression	2 731	2 696
Raccordements MP "réseau"	429	430
Raccordements MP "clients"	2 302	2 266
- Basse pression	183 041	182 701
Nombre de cabines "réseau"	429	430
Nombre de lignes de détente "clients"	1 713	1 703
Nombre de stations de réception	7	7
Nombre de déversoirs	9	9

Longueur des réseaux

	2006	2005
Longueur des canalisations (km)	2 811,2	2 816,0
- Canalisations moyenne pression	596,5	590,4
- Canalisations basse pression	2 214,7	2 225,6



Longueur des réseaux par commune (en mètres)

	Canalisations moyenne pression	Canalisations basse pression
Anderlecht	75 318	200 178
Auderghem	19 775	93 911
Berchem-Sainte-Agathe	13 956	49 961
Bruxelles	158 510	345 538
Etterbeek	15 634	81 894
Evere	21 985	67 264
Forest	26 716	91 939
Ganshoren	10 091	40 894
Ixelles	27 662	147 453
Jette	16 472	82 647
Koekelberg	5 683	27 515
Molenbeek-Saint-Jean	30 151	119 044
Saint-Gilles	11 318	73 850
Saint-Josse-ten-Noode	5 278	33 766
Schaerbeek	28 773	171 460
Uccle	49 605	249 864
Watermael-Boitsfort	19 929	80 056
Woluwe-Saint-Lambert	35 699	111 271
Woluwe-Saint-Pierre	23 959	146 175
Total	596 514	2 214 680

Sécurité des réseaux gaziers

	2006	2005	2004
Nombres d'appels "odeurs gaz" avec déplacement de l'agent de garde	5 174	5 626	5 765
Nombres d'incidents graves déclarés au SPF Economie et Energie - Division "Sécurité"	4	1	4

**Sibelga, ce sont quelque
1 000 collaborateurs
à votre service pour...**

**Veiller au bon fonctionnement de plus
de 9 000 km de réseaux qui vous
apportent confort et lumière.**

**Donner vie aux 65 000 luminaires
qui éclairent vos rues.**

**Ouvrir, fermer, relever et valider
les consommations de plus d'un million
de compteurs.**

**Gérer l'octroi de plus de 17 000 primes
pour vous aider à investir dans
les économies d'énergie.**



© Xavier Guyaux

Eclairage public

	2006	2005	2004
Nombres de luminaires sur les voiries communales*	65 305*	64 357*	63 853*
Nombre de nouveaux luminaires	3 218	2 768	2 077
Puissance électrique installée (en kW)	12 675	12 724	12 772
Nombre de dépannages	8 310	7 709	7 166
Nombre de lampes remplacées suite à dépannage	732	956	630
Nombre de lampes remplacées en entretien systématique	17 425	24 656	18 895
Longueur des voiries communales desservies (en km)	1550	1550	ND

* Sauf Ixelles qui gère encore son éclairage public jusque fin 2006.

	2006	2005	2004
Nombre de luminaires par commune			
Anderlecht	5 219	4 944	4 913
Auderghem	2 037	1 963	1 929
Berchem-Sainte-Agathe	1 711	1 721	1 721
Bruxelles	16 103	16 075	15 851
Etterbeek	1 773	1 754	1 756
Evere	3 201	3 173	3 143
Forest	1 737	1 728	1 728
Ganshoren	1 559	1 543	1 543
Ixelles (l'éclairage public sera repris par Sibelga en 2007)	3 697	3 697	ND
Jette	3 124	3 102	3 025
Koekelberg	539	532	529
Molenbeek-Saint-Jean	3 370	3 240	3 270
Saint-Gilles	2 872	2 872	2 842
Saint-Josse-ten-Noode	1 506	1 492	1 453
Schaerbeek	5 126	5 047	5 035
Uccle	5 389	5 253	5 255
Watermael-Boitsfort	2 404	2 394	2 391
Woluwé-Saint-Lambert	4 109	4 054	3 999
Woluwé-Saint-Pierre	3 526	3 470	3 470
Total	69 002	68 054	63 853

Utilisation rationnelle de l'énergie

Audits énergétiques de bâtiments communaux

	2006	2005
Audits Relighting (éclairage intérieur)	32 bâtiments <i>pour un montant total de 73 948 euros</i>	38 bâtiments <i>pour un montant total de 81.595 euros</i>
Audits HVAC (Heating, Ventilation and Air Conditioning)	34 bâtiments <i>pour un montant total de 100 341 euros</i>	28 bâtiments <i>pour un montant total de 77.565 euros</i>
Primes aux investissements "relighting"	49 primes <i>(dont 19 dossiers engineering) pour un montant total de 532 513 euros</i>	28 primes <i>pour un montant total de 290.455 euros</i>
Primes aux investissements "HVAC"	50 primes <i>(dont 20 dossiers engineering) pour un montant total de 547 175 euros</i>	46 primes <i>pour un montant total de 444.609 euros</i>

Primes au secteur résidentiel

	2006		2005	
	Nombre	Montant total (en euros)	Nombre	Montant total (en euros)
Chauffage	2 373	573 750	2 051	311 500
Electroménager - froid	7 958	649 725	7 521	571 125
Electroménager - lave-linge	6 354	473 475	5 956	595 600
Régulation thermique	1 104	263 451	664	94 640
Chauffe-eau instantané	84	16 000	73	7 300
Chauffe-eau solaire	45	40 834	56 <i>dont 7 installations sur logement collectif</i>	62 248
Isolation toiture	149	91 432		
Photovoltaïque	3	3 500		
Total	18 025	2 112 166	16 321	1 642 413

Primes au secteur professionnel

	2006		2005	
	Nombre	Montant total (en euros)	Nombre	Montant total (en euros)
Chauffage et régulation thermique			80	97 829
Relighting et variateur de fréquence			25	104 500
Audits et analyse de consommation			15	64 649
Logement collectif (régulation et chauffage)	13	39 254		
Tertiaire / industrie (tout)	25	362 631		
Total	38	401 885	120	266 978

Cogénération

Installation	Date de mise en service	Puissance électrique (kW)	Puissance thermique (kW)	Nombre de moteurs	Production d'électricité (kWh)
Abattoirs Anderlecht	1999	534	732	1	785 530
Aeropolis	1999	574	695	1	604 660
Pacheco	1999	510	708	1	1 443 188
Quai des Usines	2000	5 168	3 350	2	13 480 290
Arts et Métiers	2000	606	723	1	1 108 099
Villas de Ganshoren	2000	606	723	1	2 111 680
Centre Monnaie	2000	606	723	1	1 108 978
Vlaams Parlement	2003	341	476	1	881 066
Brugmann	2002	2 954	3 670	2	7 457 503
ULB Solbosch	2002	3 033	4 068	3	11 272 113
AZ-VUB	2002	3 062	3 888	2	10 673 841
Esseghem I	nov-05	139	207	1	366 275
Esseghem II	nov-05	139	207	1	343 618
Total		18 272	20 170	18	51 636 841

Certificats verts

	2006	2005
Nombres de certificats	15 247,2	7 980
- Économie CO ₂	3 300	1 730
- Économie gaz naturel Nm ³	1 530 000	800 000

Ressources humaines**Effectif du groupe Sibelga**

	Sibelga	Brussels Network Operations (BNO)	Metrix	Total Groupe Sibelga
Effectif moyen du personnel (en équivalent temps plein)	44	925	41	1 010
Hommes	20	765	41	826
Femmes	24	160		184

Ventes d'énergie au marché non libéralisé



Electricité

	2006	2005	2004
Quantités vendues (en MWh)	1 744 880	1 743 933	2 973 903
- Haute tension	129 749	167 862	1 160 802
- Basse tension	1 615 131	1 576 071	1 813 101
Prix d'achat (en cent/kWh)	6,31	5,85	5,44
Prix de vente moyens (en cent/kWh)			
- Haute tension	9,50	8,64	8,12
- Basse tension	13,87	13,12	12,07
Résidentiels	14,11	13,57	12,97
Professionnels	15,26	12,75	10,93
Eclairage public	4,90	4,60	4,33
Recettes (en EUR)			
- Haute tension	12 319 958	14 507 994	94 229 531
- Basse tension	223 974 332	206 750 575	218 774 506
Résidentielles	188 888 860	189 397 784	161 820 672
Professionnelles	31 741 832	14 169 817	53 939 275
Eclairage public	3 343 640	3 182 974	3 014 559

Gaz

	2006	2005	2004
Quantités vendues moyenne et basse pression (en MWh)	6 851 001	6 897 928	9 440 217
Prix d'achat (en cent/kWh)	2,61	2,04	1,59
Prix de vente moyens (en cent/kWh)			
- Usages résidentiels	4,20	3,60	3,11
- Usages non résidentiels	3,33	2,28	2,18
Recettes (en EUR)			
- Usages résidentiels	262 641 319,54	221 167 532,29	197 434 620,97
- Usages non résidentiels	19 919 824,20	17 104 598,81	67 678 897,05

Mesures sociales

	Electricité	Gaz
Nombre de ménages bénéficiaires du tarif social spécifique	20 516	15 187
Nombre de limiteurs 6A placés au 31/12	14 741	
Nombre de limiteurs 6A enlevés au 31/12	14 641	

Lexique

Electricité

kWh > *kilowattheure*

unité de consommation d'énergie

GWh > *gigawattheure*

1 million de kWh

TWh > *térawattheure*

1 milliard de kWh

W > *watt*

unité de puissance électrique

kW > *kilowatt*

1 000 W

MW > *megawatt*

1 million de W

GW > *gigawatt*

1 milliard de W

V > *volt*

unité de la tension électrique

kV > *kilovolt*

1 000 V

A > *ampère*

unité d'intensité du courant électrique

kVA > *kilovoltampère*

unité de puissance apparente

MVA > *mégavoltampère*

1 millier de kVA

BT > *basse tension*

(230 et 400 V)

MT > *moyenne tension*

(1 à 30 kV)

HT > *haute tension*

36 à 220 kV)

Gaz

kWh > *kilowattheure*

unité de consommation d'énergie

GWh > *gigawattheure*

1 million de kWh

TWh > *térawattheure*

1 milliard de kWh

bar

unité de mesure de pression

BP > *basse pression*

(< 100 mbar)

MP > *moyenne pression*

(> 100 mbar)

Divers

BRUXELLES ENVIRONNEMENT

> Administration de l'Environnement et de l'Energie de la Région de Bruxelles-Capitale

CREG

> Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz.

Régulateur fédéral du marché de l'énergie

GRD

> Gestionnaire de Réseau de Distribution

GRT

> Gestionnaire de Réseau de Transport

EAN

> European Article Numbering

BNO

> Brussels Network Operations

KAM

> Key Account Manager

VIVAQUA

> Compagnie intercommunale bruxelloise des eaux

Petit glossaire relatif au marché libéralisé

Adresse de fourniture

Localisation au niveau de la voirie d'un ou plusieurs points de fourniture.

Point de fourniture ou d'accès

Définit le/les compteurs d'une énergie alimentant un utilisateur de réseau.

Utilisateur de Réseau de Distribution (URD)

Consommateur de gaz ou d'électricité à 1 ou plusieurs points de fourniture.

Compteur

Appareil de comptage de la consommation d'électricité ou de gaz naturel.

Code EAN (European Article Numbering)

Le code EAN est un numéro d'identification unique d'un

point de fourniture (ou d'accès) sur le marché européen de l'énergie.

Raccordement ou branchement

Ensemble des installations électriques ou gazières y compris le compteur reliant l'installation du client au réseau de distribution.

Fournisseur

Entreprise qui vend du gaz ou de l'électricité à des URD (clients) en empruntant les réseaux de transport et de distribution.

Clearing house

Forme de centre de tri, la "clearing house" permet l'échange de données techniques entre tous les acteurs du marché. Les données techniques ont trait aux points de fourniture et aux données de comptage de consommation.

Accueil clientèle :

Rue des Poissonniers, 13
1000 Bruxelles
Nos bureaux vous sont ouverts
du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30
et le vendredi de 8h à 15h45

Contacts :

Service clientèle : 02 549 41 00
Odeur gaz : 02 274 40 44
Pannes d'électricité (24h/24) et pannes
éclairage public : 02 274 40 66

Siège social :

Sibelga s.c.r.l.
Quai des Usines, 16
1000 Bruxelles
RPM/TVA : BE (0) 222.869.673

Colophon :

La réalisation de ce rapport annuel
a été coordonné par le Département
Communication.
Rédaction du rapport d'activités :
Marc Magain

Design et photos :

www.imageplus.be

Impression :

www.snoeckducaju.be

Editeur responsable :

Philippe Massart
Quai des Usines, 16
1000 Bruxelles

Sibelga s.c.r.l.

Quai des Usines 16 – 1000 Bruxelles

Téléphone : 02 274 31 11

Fax : 02 549 43 34

e-mail : info@sibelga.be

www.sibelga.be

